



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.6
1er octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 6e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 25 septembre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. PEERTHUM (Maurice)
(Vice-Président)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses des Nations Unies
[125] (suite)

Allocution de M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. De Michelis (Italie)
M. Chevardnadze (Union des Républiques socialistes soviétiques)
M. Boulares (Tunisie)
M. Asamoah (Ghana)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DES NATIONS UNIES
(Article 19 de la Charte)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/45/S15/Add.1, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général, m'informant que, depuis la parution de son document en date du 18 septembre 1990, le Guatemala a fait le paiement nécessaire pour réduire le montant de ses arriérés à un niveau inférieur à celui prévu à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

ALLOCATION DE M. GEORGE VASSILIOU, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : l'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République de Chypre.

M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République de Chypre, M. George Vassiliou, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président VASSILIOU (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession au poste élevé de Président de l'Assemblée générale. Il est tout à fait de mise que Malte, pays non aligné et adepte des Nations Unies comme le mien, se soit vu donner la possibilité de conduire la présente session de l'Assemblée générale à des résultats fructueux. Votre élection corrobore le fait que tous les pays, petits et grands, ont un rôle à jouer dans le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Je voudrais également remercier le Président sortant, le major général Joseph Garba, pour la dextérité avec laquelle il a dirigé la quarante-quatrième session, qui a vu se poursuivre les tendances encourageantes vers l'élaboration et l'adoption de résolutions par consensus.

Permettez-moi de me faire l'écho des sentiments exprimés par les orateurs précédents et de féliciter la Principauté de Liechtenstein, un petit Etat comme le nôtre, de son entrée à l'Organisation des Nations Unies en tant que 160e Membre, et de féliciter nos amis du Yémen pour leur décision capitale de réunifier leur pays. Nous souhaitons la bienvenue à la délégation du Yémen uni, même si cela signifie que nous avons parmi nous un Etat Membre de moins.

Je voudrais également manifester notre profonde gratitude et notre estime au Secrétaire général pour le travail qu'il a accompli, dont une bonne partie concerne Chypre. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt son rapport instructif et circonspect. Nous le félicitons pour la compétence et le dévouement dont il fait preuve dans la gestion des affaires de l'Organisation des Nations Unies et pour les efforts qu'il déploie pour promouvoir les buts et les objectifs de notre organisation mondiale, qui représente la conscience morale et sociale de l'humanité.

Dans les 12 mois écoulés depuis ma dernière allocution à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins d'une succession rapide et spectaculaire d'événements politiques. Certains d'entre eux ont été encore plus favorables que prévu; d'autres, en revanche, ont été plus néfastes. Considérés dans leur ensemble, cependant, ils indiquent que nous sommes à un moment crucial de l'histoire du monde. Comme tous les points de non-retour, celui-ci comprend une période de transition caractérisée à la fois par de grandes possibilités et par de grandes difficultés.

Indéniablement, l'événement positif le plus important des 12 derniers mois a été la fin de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, qui a été effectivement enterrée sous les décombres du mur de Berlin l'hiver dernier. Le dialogue et la coopération sont en train de remplacer rapidement la méfiance et l'affrontement.

Le Président Vassiliou

Toutefois, l'euphorie engendrée par ces changements positifs a déjà reçu son premier coup sévère. La crise dans le Golfe, déclenchée par l'invasion et l'occupation par l'Iraq du Koweït voisin, démontre que la longue voie vers un monde véritablement pacifique n'est pas aisée. Cependant, la crise a également amené l'Organisation des Nations Unies, dont les résolutions montrent maintenant qu'elle joint les paroles aux actes, à serrer les rangs.

Chypre, lui-même un petit Etat victime d'une agression militaire perpétrée par un voisin plus grand, la Turquie, condamne fermement l'invasion de l'Iraq et l'occupation du Koweït. Nous appuyons fermement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et exprimons l'espoir qu'elles pourront effectivement être appliquées sans le recours à la force, mais elles doivent être appliquées, et le plus tôt sera le mieux pour tous. A ce propos, espérons que le retrait de l'Iraq du Koweït, comme l'a dit hier si éloquemment le Président Mitterrand à cette tribune, ouvrira la voie à un règlement rapide des autres problèmes qui se posent dans notre région.

Je voudrais également souligner qu'il y a des leçons très importantes à tirer par nous tous de la crise dans le Golfe, où la réserve sans restriction d'armements et l'acceptation d'autres cas d'agression ont contribué à son déclenchement. La première leçon est que, malgré, ou peut-être à cause de l'élimination de fait des causes d'affrontement liées à la guerre froide entre l'Est et l'Ouest et de la tendance encourageante en faveur d'un désarmement entre eux, des conflits régionaux peuvent éclater, qui font contraste avec le rayonnement de paix qui balaie la scène plus large Est-Ouest. Alors que les événements sur l'axe Etats-Unis-Union soviétique et en Europe détournent l'attention de la périphérie, alors que les structures des mécanismes de contrôle de la guerre froide client-Etat se désintègrent et que les marchands d'armes cherchent à remplacer leurs principaux marchés perdus ou en voie de déclin, il est toujours possible que des conflits éclatent, porteurs du risque de déstabilisation du monde entier.

Cependant, la réponse internationale à la crise est porteuse d'un message d'espoir, et c'est là la deuxième leçon. Il est clair que l'ancien ordre de division n'existe plus. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont unilatéralement et collectivement transmis essentiellement le même message au Conseil de sécurité : la communauté internationale, dans son écrasante majorité - je dirais même, dans sa quasi-totalité - n'est pas près de tolérer l'agression ou le recours

Le Président Vassiliou

à la force pour faire valoir des revendications nationales. Des négociations pacifiques, en accord avec les principes du droit international, sont les seules voies possibles pour régler les différends. En outre, la crise du Golfe a mis en exergue le rôle clef de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des conflits internationaux en tant que tribune de discussion et de débat et en tant qu'organe doté de la structure et de l'autorité nécessaires à la prise de décisions collectives qui servent de base à la réponse internationale à une situation de crise donnée.

Le Président Vassiliou

Cette crise montre aussi que la communauté internationale ne doit pas, au travers de l'Organisation des Nations Unies, se satisfaire de déclarations, mais qu'elle doit rechercher les moyens permettant de mettre en oeuvre ses résolutions par des mesures collectives, en tirant profit de l'évolution des relations politiques internationales.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont aujourd'hui tout aussi contraignantes qu'elles l'étaient en 1974, mais, comme nous ne le savons que trop bien, elles n'ont pas toujours été suivies d'effet. La République de Chypre a toujours prôné avec fermeté la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies depuis son admission au sein de cet organe international. C'est Chypre qui a inscrit le point intitulé "Mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies" à l'ordre du jour de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Ce point figure de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée qui doit l'examiner en séance plénière. Je crois que le moment est maintenant venu d'examiner sérieusement la portée des résolutions du Conseil de sécurité en particulier et des résolutions des Nations Unies en général, et de rechercher les moyens de passer des simples paroles aux actes. A ce propos, il convient de se référer au travail effectué jusqu'à présent par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et de déclarer que nous devrions maintenant nous attacher avec sérieux et efficacité aux travaux de ce très important comité.

Passant aux autres aspects de la scène politique internationale en cette période de transition, nous retirons de l'examen des faits nouveaux le même message mitigé d'espoirs et de mises en garde.

Il ne fait aucun doute que la réunification de l'Allemagne début octobre - d'ici quelques jours - est un événement historique. Il y a un an encore, le mur de Berlin séparait des Allemands d'autres Allemands. Des familles qui avaient été séparées depuis le début des années 50 se sont retrouvées. Ces changements ont eu lieu avec une rapidité foudroyante et nous présentons nos plus chaleureuses félicitations au peuple allemand et nos meilleurs voeux de succès pour ce qui est de relever les défis de la réunification vers laquelle l'Est et l'Ouest avancent main dans la main.

A Chypre, nous aussi, nous rêvons du jour où le mur militaire de la séparation sera enfin démantelé permettant aux Chypriotes grecs et turcs d'avancer main dans la main. C'est là notre rêve et la force qui nous guide alors que nous nous acheminons vers le trentième anniversaire de notre indépendance.

Le Président Vassilio

En Europe de l'Est et de l'Ouest, point névralgique des changements historiques qui ont marqué la fin de la guerre froide, le processus de réformes économiques et politiques fondamentales et rapides gagne du terrain. D'une part, la Communauté européenne s'achemine vers un seul marché européen en 1992 et accélère le processus de l'intégration économique et politique. D'autre part, les nouvelles économies de marché naissantes d'Europe centrale et orientale créent à leur tour le cadre économique et politique qui assurera leur prospérité future. Il est de l'intérêt de toute la planète qu'une fois achevés, ces deux processus concrétisent la vision inspirée du Président Gorbatchev d'une Maison commune européenne ou la confédération européenne envisagée par le Président Mitterrand.

Nous exprimons tous l'espoir que la voie de la démocratisation que les pays d'Europe de l'Est ont choisie ne sera sapée ni par les problèmes économiques considérables qu'ils connaissent, ni par les tendances nationalistes qui réapparaissent nettement et qui remettent en cause le tissu même qui assure la cohésion de l'Etat comme seul acteur sur la scène internationale. Nous sommes profondément préoccupés de voir en Europe, et dans d'autres parties du monde, cette recrudescence du nationalisme basé sur des différences ethniques, religieuses, raciales ou tribales. Personne ici ne doit douter que si l'on permet à cette tendance de se poursuivre, elle aura de plus en plus d'effets désastreux. Nous devons reconnaître et accepter que les intérêts d'un groupe au sein d'un pays ne peuvent être réalisés par l'oppression d'autres groupes ou en dessinant une nouvelle carte du monde d'après des lignes sectaires ou schismatiques.

En Afrique du Sud, malgré les graves problèmes qui persistent, les pourparlers qui ont été entamés entre l'African National Congress et le Gouvernement sud-africain de M. De Klerk marquent le début de la disparition du régime odieux d'apartheid. Nous espérons que cette tendance sera irréversible. Dans la même région, l'an passé, est intervenu le processus historique de transition de la Namibie vers l'indépendance, qui représente un pas en avant important vers une réduction des tensions qui menacent la stabilité mondiale. Une fois encore, l'on ne peut que louer le rôle et le travail des Nations Unies et de son Secrétaire général qui ont aidé la Namibie à devenir indépendante.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la décision prise par les Etats-Unis et l'Union soviétique d'oeuvrer de concert en vue d'une solution mutuellement acceptable au problème de l'Afghanistan, où la guerre civile qui se poursuit malgré les accords de paix de 1988 fait de nombreuses victimes et cause des souffrances indicibles parmi le fier peuple afghan.

Le Président Vassiliou

Nous sommes heureux de constater les progrès réalisés entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution au problème cambodgien. Nous nous félicitons que toutes les parties au conflit aient accepté l'accord-cadre des cinq en vue d'une solution. Le rôle envisagé pour les Nations Unies témoigne une fois de plus de la nouvelle convergence de vues entre les cinq membres permanents dans la solution des conflits et de l'importance des Nations Unies à cet égard.

Nous constatons cependant avec préoccupation l'absence de progrès vers une solution pacifique d'autres conflits et différends régionaux. Au Moyen-Orient, la crise du Golfe a renforcé les inquiétudes concernant les problèmes liés de la Palestine et du Liban. Chypre et son peuple attachent une importance particulière à la solution rapide et efficace de ces problèmes, élément vital d'une paix globale et durable dans cette région. Nous dénonçons l'oppression qui continue de peser sur le courageux peuple palestinien dans les territoires occupés. Des négociations efficaces doivent être fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous appuyons la création d'un Etat palestinien et de frontières sûres pour tous les Etats de la région.

Nous continuons de déplorer la tragédie du Liban et les souffrances continuelles de son peuple. Chypre maintient l'engagement qu'il a pris d'offrir une assistance humanitaire à ses voisins libanais.

Le Président Vassiliou

Depuis 16 ans, Chypre se présente devant l'Assemblée mondiale pour demander que sa voix soit entendue. Cela fait 16 longues années qu'une autre invasion et une autre occupation se sont déroulées sous les yeux du monde, comme celle dont nous avons été récemment les témoins et, malheureusement, les blessures provoquées par cette invasion ne sont toujours pas guéries.

Chypre continue d'être divisée par la force. Les troupes turques continuent d'occuper environ 40 % de ses terres. Des milliers de réfugiés se voient refuser l'accès à leurs foyers et à leurs propriétés; 1 619 personnes sont toujours portées disparues, à la suite des opérations militaires turques. Notre héritage culturel, qui remonte à des milliers d'années et qui est le patrimoine commun de l'humanité, a été pillé et anéanti. En outre, les colons étrangers d'Anatolie continuent d'arriver et de s'installer sur le sol chypriote, modifiant ainsi la structure démographique du pays. La menace de colonies de peuplement étrangères pèse également sur Varosha, ville qui est sous le contrôle de l'armée turque depuis que ses habitants ont été expulsés par la force durant l'invasion de 1974.

Tous ces actes ont lieu au mépris total d'un large éventail de résolutions adoptées non seulement par l'Assemblée, mais également par le Conseil de sécurité. Ces résolutions demandent sans équivoque que soit mis un terme à tous ces actes de violation flagrante du droit international. Et pourtant, il est décourageant de noter que l'abîme entre les mots et la réalité demeure aussi large aujourd'hui qu'auparavant.

Beaucoup auraient perdu tout espoir. Et pourtant, le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et l'espoir accru de voir ses résolutions respectées et appliquées nous donnent des raisons d'espérer. Nous sommes également encouragés par les déclarations faites par les dirigeants du monde selon lesquelles aucun ordre international pacifique n'est possible si les plus grands Etats peuvent avaler leurs voisins plus petits, et nous devons démontrer sans l'ombre d'un doute que l'agression ne peut jamais payer. Si ces propos se concrétisent, nous serons enfin en mesure de surmonter les fléaux de l'agression et de remettre Chypre sur la voie de la paix et de la prospérité dans l'intérêt de toute sa population.

Le Président Vassiliou

Une solution juste et viable au problème de Chypre implique que des négociations soient entamées en toute bonne foi et aboutissent à des résultats. Nous avons, à maintes reprises, manifesté notre engagement et notre bonne volonté au cours des négociations. Nous avons soumis des propositions au Parti chypriote turc qui vont bien au-delà de la protection de l'identité culturelle, religieuse et linguistique, et qui visent à créer une fédération composée de deux régions, l'une administrée par la communauté chypriote turque, et l'autre par la communauté chypriote grecque.

Malheureusement, les exigences turques qui se seraient traduites par la scission permanente de Chypre ont, selon le Secrétaire général lui-même, conduit le dialogue intercommunautaire à l'impasse.

Malgré les nombreuses difficultés, nous sommes déterminés à sortir de l'impasse. Et notamment dans l'atmosphère favorable à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies et au règlement des conflits qui règne aujourd'hui, Chypre ne saurait être l'exception.

Nous persisterons dans notre offensive de bonne volonté et de communication avec nos compatriotes chypriotes turcs. Nous continuerons à favoriser les contacts et la coopération pour surmonter toutes les barrières et tous les obstacles dressés sur notre voie, convaincus que ces efforts contribueront à donner un élan susceptible d'assurer la sécurité de nos populations et de notre pays dans une fédération démocratique. Nous maintiendrons également notre proposition de démilitariser complètement la République de Chypre, ce qui bénéficiera non seulement à la population chypriote, mais également à l'ensemble de la région. Aucun obstacle ne nous détournera de notre objectif de réaliser un Chypre uni, souverain, intégral sur le plan territorial, où la liberté, la justice et le droit de l'homme pour tous les Chypriotes ne seront pas considérés comme un luxe mais comme le fondement même de l'existence de chacun.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour déclarer catégoriquement que nous continuerons à apporter notre soutien et notre coopération sans réserve au Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour aboutir à une percée par le biais de négociations concrètes. Chypre ne saurait souffrir plus longtemps des conséquences catastrophiques de la devise "La force c'est le droit."

Le Président Vassiliou

Outre les pressions politiques ou militaires des petits par les plus grands, l'oppression économique peut avoir des répercussions tout aussi désastreuses et graves. L'écart croissant entre les riches et les pauvres demeure un problème majeur dont les effets risquent d'être comparables à ceux d'une bombe à retardement sur les fondations du monde plus pacifique que nous nous efforçons d'édifier, si elle n'est pas désamorcée à temps.

Cette question a été longuement discutée lors de la session extraordinaire sur la coopération économique internationale ici à New York au printemps dernier. Le dernier rapport sur le développement de la Banque mondiale indique que plus d'un milliard de personnes dans le monde en développement seraient en ce moment condamnées à vivre dans le dénuement, avec un revenu inférieur à 370 dollars, non pas par jour ou par semaine ou par mois, mais par an. Et, partant, des fléaux que l'on pourrait éliminer provoquent la mort de 40 000 enfants quotidiennement.

La stratégie qui conviendrait, selon moi, pour aborder le problème du développement devrait comporter trois facettes. Premièrement, il est nécessaire de mettre au point des mesures efficaces et innovatrices pour traiter du problème de la dette de 1,300 milliards de dollars des pays en développement, en combinant l'élimination de la dette, le recours à ce qu'on appelle les dividendes de la paix sous forme des ressources dégagées par la réduction des dépenses militaires à la suite du processus de désarmement, le recyclage de l'intérêt et toutes autres mesures qui pourraient alléger le fardeau de la dette. Et nous ne devons pas oublier que si les gouvernements ne font rien pour régler le problème de la dette, les forces du marché se chargeront alors de le faire et les résultats ne leur conviendront pas. Deuxièmement, il convient de prendre des mesures pour améliorer les prix des produits de base, dont les bas niveaux sont directement liés à l'aggravation du problème de la dette dans les années 80, et aux mesures destinées à ouvrir les marchés internationaux aux produits des pays en développement grâce à l'abolition des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce. Nous devons malheureusement constater que les négociations de l'Uruguay Round sont sérieusement retardées, et que des progrès ne pourront être réalisés que grâce à des décisions politiques courageuses. Mais ces progrès sont nécessaires.

Le Président Vassiliou

Troisièmement, des mesures incitatives sont nécessaires pour encourager les investissements, qui serviront de véhicule au transfert de technologie vers les pays en développement.

Les pays en développement doivent pouvoir partager les bienfaits de la révolution technologique s'ils veulent être en mesure de se développer favorablement dans un environnement international de plus en plus compétitif. Cependant, ils ont aussi l'obligation de réagir à une telle action multilatérale, maximisant ainsi les avantages résultant de politiques économiques intérieures efficaces.

Nous nous réunissons ici aujourd'hui pour faire face aux menaces à la survie même de notre planète. La recherche du développement économique nous a menés au bord du désastre écologique. Les données sont réellement inquiétantes. Depuis 50 ans, la production économique mondiale a quintuplé et la production mondiale de céréales a plus que doublé, non sans créer une pression énorme sur l'écosystème planétaire. Durant la même période, l'érosion a arraché 20 % des terres arables, 20 % des forêts tropicales mondiales ont été détruites, la couche d'ozone a diminué de plus de 2 % dans le monde et des dizaines de milliers d'espèces végétales et animales ont été exterminées.

Une intervention internationale efficace est maintenant nécessaire pour prévenir une tendance irréversible vers un désastre. De saines politiques de développement économique doivent aller de pair avec des politiques de gestion écologique. Tout en reconnaissant que la responsabilité de réparer les dommages faits à l'écosystème global incombe d'abord à ceux qui les ont causés, soit les pays développés, nous avons tous la tâche de changer les politiques de développement nuisibles à nos ressources naturelles pour des politiques favorables à leur conservation. La création d'un fonds global pour l'environnement, auquel les pays contribueraient proportionnellement à leur revenu national, dégagerait des fonds pour la conservation de la nature partout dans le monde et démontrerait notre attachement commun à résoudre un problème nous touchant tous individuellement.

Tout aussi commun doit demeurer notre engagement à combattre le problème global de la drogue à tous les niveaux : production, trafic et consommation. Car, tout comme la destruction de l'environnement mine les ressources naturelles que sont les arbres, l'eau, l'air et le sol, l'épidémie de toxicomanie continue à saper la richesse naturelle que sont les êtres humains eux-mêmes.

Le Président Vassiliou

J'ai commencé ma déclaration en disant que nous sommes à un point crucial de l'histoire. Si nous profitons des occasions qui s'offrent maintenant à nous, nous pouvons faire un énorme pas vers un monde plus prospère et plus pacifique en faisant du XXI^e siècle le siècle de la paix, de la coopération et des réalisations positives. Si nous échouons face aux difficultés et manquons l'occasion offerte par cette ère de possibilités et d'espoirs, nous nous achèminerons alors vers une période de conflits et de destructions encore plus terribles que tout ce que nous avons vu au cours de ce siècle.

Le fardeau de la responsabilité repose pleinement et entièrement sur nos épaules. Il nous oblige à placer le bien commun au-dessus de nos intérêts personnels immédiats, et nous devons admettre que, à long terme, ce qui est bénéfique à toute la communauté internationale le sera aussi à chacun de ses membres.

La crise du Golfe, les problèmes de l'inégalité du développement économique international et les migrations économiques qui en découlent, la protection de l'environnement, les problèmes sociaux causés par la drogue et le SIDA, tout cela montre que personne ne peut plus s'isoler des autres et fermer la porte aux événements quotidiens survenant ailleurs dans le monde, puisque les événements transcendent les frontières internationales et rendent impossible l'isolationnisme. Nous survivrons ou nous périrons tous ensemble. Mettons-nous à l'oeuvre dans le cadre d'une ONU renouvelée pour éviter que le monde ne périsse et pour faire en sorte qu'il survive pour devenir meilleur pour nous-mêmes et nos enfants.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Chypre de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. DE MICHELIS (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis d'autant plus heureux de le faire que vous représentez un pays avec lequel l'Italie et la Communauté européenne ont traditionnellement des relations d'amitié et de coopération. Vous assumez la présidence en une très difficile époque de défis à relever par les Nations Unies. Je suis certain que votre expérience et vos talents de diplomate contribueront beaucoup au succès de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, dans l'intérêt de la communauté internationale. Permettez-moi aussi d'exprimer la pleine estime de la Communauté européenne et de ses Etats membres envers le Secrétaire général pour son travail inlassable en faveur de la paix internationale.

Je me réjouis également de l'admission, à titre de Membre à part entière des Nations Unies, du Liechtenstein, membre de la famille européenne avec lequel la Communauté européenne et ses Etats membres entretiennent des relations amicales et profondes. Je me félicite aussi de l'unification du Yémen.

Les positions de la Communauté européenne et de ses Etats membres au sujet des problèmes touchant la communauté internationale sont entièrement définies dans un mémorandum distribué aujourd'hui et faisant partie intégrale de ma déclaration. J'insisterai donc maintenant sur certains aspects de la situation actuelle.

M. De Michelis (Italie)

Jamais encore dans la période de l'après-guerre, l'atmosphère internationale n'a connu une modification aussi radicale d'une Assemblée générale à l'autre. Combien ce que je vais dire au nom de la communauté internationale est différent des propos que j'aurais tenus non seulement il y a un an, mais ne serait-ce qu'il y a deux mois. C'est la première Assemblée générale du nouveau monde né de la longue période de l'après-guerre. C'est aussi la première Assemblée à être confrontée à une crise qui a surgi après la fin de la guerre froide. Ainsi, nous sommes partagés entre la profonde satisfaction suscitée par la fin de l'affrontement Est-Ouest et l'inquiétude que fait naître la nouvelle crise née de l'agression iraquienne contre le Koweït, car nous entrevoyons de nouveaux risques et de nouveaux affrontements.

Pour la première fois un Etat a été rayé de la carte. Cela ne s'était jamais produit au Moyen-Orient depuis la fin de l'Empire ottoman. La justification même de l'agression est un défi lancé au droit international et à la structure politique du Moyen-Orient. Saddam Hussein prétend que toutes les frontières de la région ont été tracées artificiellement pour diviser la nation arabe et que le moment est venu pour Bagdad de supprimer les frontières existantes et de créer l'unité par la force des armes.

Dans le monde en développement en particulier, de nombreux pays ont des frontières tout aussi précaires, certaines encore plus récentes que celles qui ont été effacées, lesquelles risquent de susciter de nouveaux appétits. Tariq Aziz, Ministre iraquien des affaires étrangères, prétend que d'autres Etats du Golfe comme le Qatar n'ont pas de légitimité historique. Si elle ne répondait pas à ce défi, la communauté internationale pourrait connaître une période de grave incertitude. Nous devons bien comprendre ce qui est en jeu dans une région qui, sur le plan politique, risque de s'embraser tout autant que les matières premières qui fournissent au monde l'essentiel de ses besoins énergétiques.

L'agression iraquienne constitue une violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. En outre, si une puissance irresponsable et agressive peut, non seulement par l'annexion mais par l'intimidation et les menaces, décider de la politique d'une région qui renferme 40 % des ressources énergétiques du monde, le monde entier pourrait en subir les conséquences sous forme, notamment, de chômage, d'inflation et de récession,

M. De Michelis (Italie)

conséquences qui seraient très lourdes pour les économies les plus faibles et, par voie de conséquence, pour les pays les plus pauvres du monde.

Notre réaction a été à la hauteur de la gravité de cette brèche dans le droit international.

L'opposition combinée de tant de pays, à commencer par les pays arabes, souligne l'étendue des protestations internationales et renforce l'autorité morale et politique des Nations Unies à un moment où l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'avoir une institution à portée universelle capable non seulement d'établir des règles, mais aussi d'assurer leur application et de prévenir l'intimidation, le chantage et la domination.

L'ordre mondial qui s'est instauré à la suite du tournant de 1989 et la redéfinition des relations internationales ne sont pas en crise, mais ils sont confrontés à un défi très grave. Les résolutions du Conseil de sécurité montrent que la communauté internationale non seulement souhaite établir certaines règles, mais aussi qu'elle a les moyens de les imposer. La guerre froide est vraiment révolue, et avec elle disparaît la crainte qu'un conflit régional ne dégénère en un affrontement mondial Est-Ouest. Aucun de nos prédécesseurs n'aurait pu en dire autant.

Les décisions des Nations Unies créent les conditions pour un retrait de l'Iraq, en imposant un embargo strict et en maintenant une réaction collective. Les sables du désert et le temps qui passe ne doivent ni détruire la large coalition politique et militaire qui s'est formée ni saper l'unité sans précédent forgée sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies. Notre solidarité n'est pas moins importante que le bien fondé de nos motivations : ne permettons pas aux hésitations, à l'ambiguïté ou aux faiblesses économiques d'affaiblir notre détermination.

La Communauté européenne est en train de renforcer sa cohésion interne et d'élargir sa coopération vers l'Est. Elle se félicite chaleureusement de l'unification de l'Allemagne, qui, au début du mois d'octobre, répondra aux aspirations légitimes que le peuple allemand partage depuis plus de 40 ans. Nous estimons que l'unification allemande est un facteur positif dans le développement de l'Europe tout entière et de la Communauté en particulier. Elle va permettre à l'Europe tout entière d'être plus forte et plus sûre, et elle donnera plus de poids aux actes de la Communauté.

M. De Michelis (Italie)

Les Douze sont résolus à réaliser un premier accord dans le cadre des négociations sur les forces armées classiques en Europe et à adopter un ensemble de mesures nouvelles propres à renforcer la confiance et la sécurité au moment où le sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) doit se tenir à Paris. La signature d'un premier traité sur les forces classiques en Europe sera un élément essentiel au succès du sommet de la CSCE et permettra également la tenue de négociations sur les forces nucléaires à courte portée. Les Douze veilleront à ce que le sommet de Paris marque la fin de l'affrontement idéologique et militaire en Europe et ouvre la voie à l'édification de nouvelles conditions de paix et de stabilité en Europe fondées sur la confiance et la coopération.

Nous n'avons jamais imaginé que l'Europe pourrait se replier sur elle-même, que la CSCE pourrait impliquer un relâchement des besoins, des tensions et des conflits nés en dehors de l'Europe, que dans notre satisfaction béate face à notre existence pacifique nous pourrions passer sous silence les problèmes des autres et le rôle des Nations Unies.

J'en veux pour preuve la réaction efficace et responsable de la communauté face à l'agression iraquienne contre le Koweït. Il ne faut pas s'étonner que la communauté ait immédiatement pris conscience de la gravité des événements étant donné la récente histoire de l'Europe et ses enseignements. L'Europe a appris que l'agression doit être étouffée dans l'oeuf et que les victimes sont très souvent de petits Etats sans défense.

Elle prend acte du fait que Saddam Hussein justifie l'annexion du Koweït en prétendant que les frontières du Moyen-Orient résultant de périodes précédentes n'ont aucune validité. Il pose un principe qui est en totale contradiction non seulement avec la Charte des Nations Unies mais aussi avec ce principe - si fondamental pour nous - figurant dans l'Acte final d'Helsinki, à savoir le respect des frontières et leur modification éventuelle par des voies exclusivement pacifiques.

La réaction de la Communauté a été la plus vigoureuse et peut-être la plus rapide de son histoire. Les Douze ont été les premiers à décider de sanctions. Ils ont étayé de leur poids politique leurs décisions et celles des autres pays de déployer des forces. Ils ont accordé des facilités de transit et ont contribué à l'adoption de décisions par les Nations Unies, qui demeurent le point de

M. De Michelis (Italie)

référence fondamentale pour nos actions. Il convient de souligner que la réaction de la Communauté face à une crise qui s'est produite en dehors de notre continent a été approuvée par l'écrasante majorité de l'opinion publique européenne.

Si la Communauté européenne ne pouvait que se replier sur elle-même, elle n'aurait aucun avenir. Toutefois, elle entend jouer un rôle accru en tant que nouvelle force politique dotée d'une longue histoire, d'une clairvoyance politique et d'une puissance économique. Cette crise a démontré la capacité de la Communauté européenne de mobiliser ses structures pour faire face à un défi exceptionnel, mais elle nous a servi en même temps de stimulant pour accroître davantage encore l'aptitude des Douze à agir de façon unie sur la scène mondiale, ce qui représente une nouvelle garantie de l'efficacité des Nations Unies. A cette fin, à l'occasion des conférences dont les travaux débiteront à Rome à la mi-décembre sur les réformes institutionnelles et l'union économique et monétaire, les Douze ont décidé de renforcer leur dimension politique commune et de permettre à d'autres pays d'y accroître leur participation dans un monde qui reposait, jusqu'ici, sur un équilibre mutuel de la terreur.

M. De Michelis (Italie)

Pour maintenir le consensus général sur les sanctions, il faudra faire preuve d'une solidarité internationale inébranlable. Nous avons tous apprécié la promptitude avec laquelle certains pays ont accru leur production pétrolière pour restaurer l'équilibre énergétique et la façon dont les autres, avec une égale rapidité, ont rétabli l'équilibre stratégique dans la région.

L'Occident et en premier lieu la Communauté sont prêts à faire face à leurs responsabilités matérielles et autres pour que l'embargo n'échoue pas. Après tout, comment pourrions-nous ériger une Europe de l'Atlantique à l'Oural et la faire passer de l'interdépendance à l'économie de marché si l'incertitude continue de paralyser une région d'intérêt vital pour tout le continent? Il suffit de songer aux problèmes énergétiques des nouvelles démocraties de l'Europe de l'Est.

L'application de l'embargo représente de grands sacrifices pour certains pays. Dans le cadre d'une action internationale plus vaste faisant intervenir d'autres Etats industrialisés et les principaux producteurs de pétrole arabes, la Communauté européenne offrira une contribution à ces pays pour leur permettre de faire face aux conséquences les plus graves de la crise. A la réunion de Rome, le 7 septembre, les ministres des affaires étrangères de la Communauté se sont déclarés prêts à aider la Jordanie, la Turquie et l'Egypte, Etats de première ligne, et ont promis d'examiner la situation d'autres pays. Nous n'avons pas l'intention d'abandonner les pays les plus pauvres qui sont prêts à payer chèrement le prix des sanctions.

La solidarité collective doit s'orienter d'abord et avant tout vers le monde arabe. Ce n'est qu'avec l'entière assistance de ce dernier que l'isolement politique, diplomatique et économique de l'Iraq sera efficace. Aucune voix ne s'est élevée parmi les pays arabes pour justifier les agissements de l'Iraq. Les tentatives de lancer une nouvelle guerre sainte n'ont pas été écoutées.

Dès le début de la crise, nous avons maintenu les contacts les plus étroits avec nos principaux partenaires des pays arabes et du monde islamique et nous continuerons à le faire. La Communauté a l'intention d'accélérer l'application de l'Accord de coopération et les négociations de libre échange avec les pays du Golfe dans le même esprit. Nous avons également l'intention de poursuivre le dialogue euro-arabe lors d'une réunion qui fera suite à celle tenue à Paris en décembre dernier.

M. De Michelis (Italie)

La Communauté européenne estime qu'il est indispensable de continuer à chercher une solution politique, pour éviter de compromettre, par suite d'une erreur ou d'un manque de patience, le nouvel ordre qui émerge grâce à la force nouvellement acquise des Nations Unies. Avec la contribution de divers pays, il a été possible d'établir un bouclier stratégique pour empêcher que le conflit ne s'étende. Nous avons également apprécié à leur juste valeur les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies pour convaincre l'Iraq de mettre fin à une violation condamnée à l'unanimité. La politique d'attente assurera le triomphe de ceux qui feront preuve de la volonté la plus ferme de respecter les décisions prises, qu'elles soient politiques, économiques ou militaires. En respectant strictement les résolutions du Conseil de sécurité et en les renforçant comme il convient, la communauté internationale ne pourra être que partie gagnante.

Cependant, ce vaste consensus ne doit pas se faire au prix de l'inefficacité, et le compromis au prix de l'injustice. La région en question est située aux confins de l'Europe, et nous nous efforçons tous de faire en sorte que le choix d'un règlement l'emporte. Cela ne doit pas impliquer de compromis qui viole les principes fondamentaux contenus dans les résolutions des Nations Unies.

La recherche d'un règlement n'aboutira que dans la mesure où nous resterons fermes dans notre politique de dissuasion et résolus à isoler l'Iraq. Seule la fermeté pourra ouvrir la voie à un tel règlement et empêcher le déclenchement d'une conflagration dévastatrice. Parlant de la Conférence de Munich, Winston Churchill avait observé avec amertume que les démocraties avaient choisi le déshonneur pour éviter la guerre et qu'en fin de compte elles avaient connu à la fois la guerre et le déshonneur. Cette leçon est toujours valable. Aujourd'hui encore la fermeté et la dissuasion sont nécessaires pour forcer l'agresseur à reculer et empêcher un conflit armé. Elles sont également nécessaires lorsqu'un dictateur essaie d'utiliser comme boucliers des otages innocents pour nous empêcher d'agir.

Les ministres des affaires étrangères des Douze ont souligné clairement que chaque Etat membre doit considérer tous les ressortissants de la Communauté détenus en Iraq et au Koweït comme ses propres citoyens, et ils ont déclaré qu'ils tiendraient les Iraquiens individuellement responsables de leur sécurité. Ce faisant, notre intention était d'introduire un nouvel élément dans la pratique internationale, qui ne sera pas sans conséquences. Ayant à l'esprit notamment le précédent de Nuremberg, nous avons ainsi renforcé l'idée de la responsabilité individuelle dans les affaires internationales.

M. De Michelis (Italie)

Nous devons nous préparer à un siège qui risque d'être long, pour réaliser nos objectifs : obliger l'Iraq à regagner ses frontières, obtenir la libération de tous les otages et restaurer l'indépendance du Koweït.

Le consensus à propos de cet acte d'agression grave et dramatique doit servir de stimulant à la solution d'autres crises et doit confirmer notre volonté d'éliminer d'autres injustices politiques et de promouvoir le bien-être économique de la région.

Saddam Hussein a amené son pays au bord du désastre après l'avoir saigné à blanc pendant huit années de guerre. Il a déchiré la fragile fraternité du monde arabe. Il a rendu encore plus difficile la recherche que nous devons poursuivre avec ténacité d'une entente historique entre les Arabes et l'Occident, entre l'Islam et le monde occidental. Cependant, le Moyen-Orient reste dans une situation désespérément précaire. On ne saurait éteindre un foyer d'incendie, si menaçant et grave soit-il, et laisser flamber l'autre dans les territoires occupés et au Liban.

Les unités militaires déployées dans le désert de l'Arabie saoudite et les navires de guerre qui patrouillent le Golfe sont une réponse efficace qui ne saurait remplacer une politique visant à réduire davantage les tensions et l'instabilité générales. Un règlement de la crise actuelle auquel ne ferait pas suite l'élaboration de directives en vue d'une action politique et économique future au Moyen-Orient risquerait de disparaître comme lettres tracées dans le sable et de tomber dans l'oubli.

La Communauté européenne a contribué de façon ferme et systématique à la recherche d'une solution au conflit au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cela continuera d'être notre politique, car nous sommes fermement convaincus du droit des Palestiniens à l'autodétermination et de celui d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et garanties. Au moment même où une action était engagée pour nouer un dialogue entre Israël et les Palestiniens et alors que la communauté internationale s'alarmait de plus en plus devant la situation intolérable qui règne dans les territoires occupés, l'agression iraquienne est venue retarder la recherche d'une solution. La politique de la Communauté demeure cependant la même qu'auparavant et la crise actuelle ne la détournera pas de la recherche d'une solution équitable, durable et générale, fondée sur les principes que je viens d'énoncer.

M. De Michelis (Italie)

Le Liban, tout récemment encore l'un des modèles les plus réussis de tolérance religieuse au Moyen-Orient, continue de s'entre-déchirer. La Communauté européenne estime que seule l'application des Accords de Tsëf pourrait encourager le processus de réconciliation nationale.

Au-delà des graves crises actuelles, l'heure est venue de commencer à réfléchir sur l'introduction au Moyen-Orient d'un système collectif susceptible de garantir la stabilité, la sécurité, le développement économique et social et la reconnaissance des droits de tous les peuples. A Helsinki, les Présidents Bush et Gorbatchev ont évoqué la possibilité d'un nouvel ordre de paix et se sont engagés à oeuvrer de concert avec les pays de la région et en dehors de la région pour développer des structures de sécurité régionale et prendre des mesures pour encourager la stabilité et la paix.

En d'autres termes, sans chercher à transférer de l'autre côté de la Méditerranée le modèle de la CSCE, qui s'est avéré si efficace sur notre continent, nous estimons qu'il serait opportun d'appliquer dans cette région les principes et les mesures susceptibles de réduire les déséquilibres militaires, qui, de façon générale, sont le prélude à d'autres aventures militaires, de freiner la prolifération des armes de destruction massive, d'encourager le progrès économique et social et de favoriser la coexistence pacifique de cultures et de civilisations différentes.

M. De Michelis (Italie)

La première épreuve a montré que le nouvel ordre international fonctionne de façon positive, mais les graves problèmes de caractère social et économique qui menacent la stabilité internationale sont loin d'être résolus et, dans certains cas, ils se sont même aggravés. Leur solution exige un dynamisme qui ne peut surgir que des Nations Unies puisque ces problèmes sont, de tous, ceux dont le caractère est le plus universel et qu'ils sont les plus répandus.

Nous sommes témoins de la guerre que tous les pays, mais surtout certains pays latino-américains, mènent contre les stupéfiants. Ce problème menace nos sociétés et nos jeunes générations et crée une solidarité spontanée entre les gouvernements. Dans l'histoire de l'humanité, il n'y a jamais eu de fléau qui ait pénétré aussi profondément toutes les régions du monde - fléau qui affecte aussi bien les pays riches que les pays pauvres et qui menace à la fois les nantis que les plus déshérités. La Communauté a l'intention d'intensifier la coopération internationale pour combattre ce problème. Elle participera à la stratégie commune menée sous l'égide des Nations Unies pour contrôler la production, la fabrication et le trafic des stupéfiants, ainsi que l'usage qui est fait des bénéfices tirés de la drogue, par le biais du système bancaire. La réduction de la demande est un objectif essentiel de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Dans le même ordre d'idées, on peut dire que l'apparition de certaines formes d'intolérance et de fanatisme religieux ainsi que le flux incontrôlé d'immigrants - phénomènes qui affectent les sociétés industrielles - sont dus essentiellement à l'existence de conditions dans lesquelles une vaste proportion de l'humanité est privée des ressources culturelles et matérielles nécessaires pour mener une vie décente. Le problème du développement, inévitablement, pèsera de plus en plus lourdement sur un monde qui assiste à la disparition de l'affrontement le plus manifeste et le plus dangereux de l'après-guerre.

La Communauté n'a pas l'intention de se confiner dans son propre bien-être, lequel repose sur l'ouverture de ses marchés à d'autres économies, ni de réduire ses engagements envers les pays du tiers monde sous prétexte de sa coopération avec l'Europe de l'Est. La Communauté encouragera l'intégration régionale, notamment dans le cadre de sa nouvelle politique méditerranéenne. Nous sommes convaincus que c'est à nous de créer un contexte macro-économique propice à la croissance et au développement, grâce à une meilleure répartition des ressources qui doit cependant aller de pair avec des politiques nationales susceptibles de promouvoir,

M. De Michelis (Italie)

parallèlement aux initiatives des Etats, non seulement l'initiative individuelle mais également le respect des droits de l'homme. Aucune assistance extérieure ne saurait en fait compenser l'inefficacité de politiques nationales, comme l'a montré l'expérience de la dernière décennie.

Le développement et la protection de l'environnement semblent de plus en plus être une caractéristique de l'interdépendance mondiale. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les quatre cinquièmes de l'humanité continuent à vivre dans les conditions actuelles et espérer en même temps que cela n'aura pas de répercussions intolérables sur la capacité de l'homme de vivre en harmonie avec la nature. On ne peut en même temps s'inquiéter du sort des forêts tropicales et demeurer indifférent à celui de nombreux pays qui sont confrontés à une dette qui exclut toute possibilité de développement. A ce propos, les conclusions auxquelles M. Bettino Craxi est parvenu à l'issue du travail qui lui avait été confié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sont riches d'enseignements. De nombreux pays de la Communauté ont déjà consenti des réductions importantes de la dette, mais cela ne suffit pas. Le problème des pays à revenu moyen, notamment ceux qui sont aux prises avec des programmes de reconstruction économique sévères, mérite d'être abordé avec un soin particulier. La nouvelle série d'options présentées dans le cadre du Club de Paris méritent également qu'on y réfléchisse.

La Communauté estime que le renforcement du système commercial multilatéral offre la meilleure garantie d'un équilibre international et d'un développement durable. D'où l'importance du succès des négociations d'Uruguay, qui doivent se terminer avant la fin de l'année, succès d'autant plus important dans le contexte de la crise actuelle. C'est l'occasion unique de réaliser des progrès équilibrés et substantiels dans tous les domaines des négociations en cours.

Les Nations Unies ont accordé la légitimité à une intervention commune sans précédent. Il est désormais possible de percevoir la coexistence débarrassée des entraves de la guerre froide. Une forme de gestion mondiale, tout au moins des crises les plus susceptibles d'avoir des effets déstabilisateurs, commence à se dessiner. Le consensus qui s'est réalisé face à l'agression iraquienne doit être préservé et appliqué à d'autres défis. L'esprit d'une telle approche est déjà appliqué à un règlement éventuel d'autres différends, tel celui du Cambodge. L'accord intermédiaire entre les parties en présence concernant les arrangements

M. De Michelis (Italie)

administratifs de transition, la fin des hostilités et la tenue d'élections libres et équitables dans le cadre de l'accord conclu entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité jouira de l'appui politique et matériel de la Communauté.

Il faut saisir l'occasion qui s'offre à nous d'appliquer intégralement les principes de la Charte au règlement pacifique d'autres problèmes non résolus, tels que celui de Chypre. Le principe de l'universalité est également de la plus haute importance : par exemple, l'absence des deux Corée est un vestige des affrontements passés. Nous devons nous préparer à les accueillir toutes les deux en notre sein, d'autant plus qu'elles souhaitent repartir du bon pied dans leurs relations mutuelles.

Les Nations Unies représentent la première tentative majeure de démocratisation du système international, en d'autres termes d'application aux relations entre Etats souverains des principes sur lesquels reposent les règles de droit. Ces principes, à la renaissance solennelle desquels l'Europe a assisté l'année dernière, gagnent du terrain dans toutes les sociétés. D'autres barrières sont en train de tomber - processus dont les effets novateurs sont notamment de ramener la paix - à commencer par les barrières les plus odieuses qui, jusqu'ici, ont privé la population sud-africaine de ses droits et de sa dignité. La Communauté offre son soutien à tous ceux qui, indépendamment de la couleur de leur peau, se mobilisent pour construire une nouvelle Afrique du Sud libérée de l'apartheid et de toutes les autres formes de discrimination. Nous suivons ce processus avec la plus grande attention, afin de régler la position de la Communauté compte tenu des nouveaux événements, et nous continuerons à ne ménager aucun effort pour contribuer au succès de cette entreprise.

Les derniers événements, plus que toute autre chose, nous ont convaincus du rôle de plus en plus important que les Nations Unies sont appelées à jouer en faveur de la justice et de la liberté. La Communauté européenne souhaite mobiliser la cohésion croissante de ses membres et user de tout son poids moral, économique et politique pour appuyer les Nations Unies en vue de la réalisation de leurs objectifs.

Jusqu'ici, j'ai fait part à l'Assemblée des vues de la Communauté et de ses Etats membres. Qu'il me soit maintenant permis, pour terminer mon intervention, de faire quelques observations au nom de mon propre pays.

M. De Michelis (Italie)

Une autre leçon tirée de la crise et les conclusions tirées de la fin de la période qui a suivi la guerre froide nous amènent à réfléchir à la nécessité d'un ajustement de la structure et du fonctionnement des Nations Unies compte tenu des nouvelles réalités de la scène internationale.

Par le passé, l'abus du droit de veto a trop souvent paralysé la capacité des Nations Unies de mettre fin aux crises les plus graves. Aujourd'hui, nous assistons à l'apparition d'un nouveau scénario, dans lequel les Nations Unies occupent une place centrale dans un monde enfin délivré du cauchemar d'un holocauste nucléaire. Cela aussi nous oblige à repenser la façon dont les Nations Unies fonctionnent, à une époque qui non seulement n'est plus celle qui a immédiatement suivi la guerre - et je songe notamment ici au statut des anciennes puissances ennemies - mais n'est même plus celle de la guerre froide.

En outre, eu égard aux progrès réalisés jusqu'ici en matière d'intégration européenne, il faudrait également, à mon sens, réfléchir aux ajustements institutionnels à opérer au sein des Nations Unies, de façon à conférer un rôle plus visible à une entité telle que la Communauté européenne, que l'Italie aimerait voir doter de structures supranationales dans la conduite de sa politique étrangère, dans l'intérêt des Nations Unies et de la paix dans le monde.

M. CHEVARDNADZE (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Tout d'abord, Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter de votre élection au poste prestigieux que vous occupez. Ceci n'est pas seulement un hommage rendu à vos grandes qualités personnelles, mais c'est aussi une reconnaissance du rôle de Malte dans les affaires internationales. Je dois également exprimer une gratitude spéciale pour les efforts constants que déploie le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar. Sa foi inébranlable dans les capacités de l'Organisation, sa persévérance et sa capacité d'innovation ont contribué dans une large mesure à l'amélioration de l'autorité de l'Organisation. La délégation soviétique est d'accord avec les idées exprimées dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année qui vient de s'écouler.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à la délégation de la Principauté de Liechtenstein en la félicitant de son admission aux Nations Unies. Nous l'assurons de notre coopération dans tous les domaines.

Cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies nous donne l'occasion exceptionnelle de constater avec étonnement combien le chemin parcouru en une année diffère de celui parcouru au cours de la situation stagnante des 40 années précédentes. D'un point de vue politique, cela n'a pas été seulement une année de calendrier mais une année lumière dans l'histoire de l'humanité. La guerre froide, avec son cortège de tension, de psychoses et d'anticipation de la catastrophe, ne fait plus partie de notre vie. Finie la tension de la confrontation quotidienne, de la propagande, des querelles et des menaces réciproques.

Cela a été une année au cours de laquelle les fragments du mur de Berlin sont devenus des souvenirs. Et maintenant il ne subsiste aucune division physique de l'Europe, et on vient de mettre le point final à la seconde guerre mondiale. L'unification des deux Etats allemands est en cours. La "question allemande", ce "grand" et "classique" problème de politique mondiale, qui seulement hier semblait hors de contrôle, a été résolu dans le calme et la satisfaction mutuelle. Au nom du peuple soviétique, de tous les citoyens soviétiques, je souhaite féliciter sincèrement et de tout coeur le peuple allemand, la nation allemande, à l'occasion de cet événement formidable dans l'histoire de cet Etat et de ce peuple, ainsi que dans l'histoire de l'Europe.

M. Chevardnadze (URSS)

Presque sans s'en apercevoir, les blocs militaires ont perdu leurs ennemis. Ils commencent à fonder leurs relations sur de nouvelles bases, en évitant la confrontation, qui est érodée par le désarmement, par la réduction des dépenses militaires, par la multiplication des mesures propres à accroître la confiance et par l'émergence de structures collectives et coopératives de sécurité.

Des progrès sans précédent ont été accomplis dans le règlement pacifique des conflits régionaux par des moyens politiques. En Afrique australe, le plan des Nations Unies pour l'octroi de l'indépendance à la Namibie a été mis en oeuvre. La situation au Nicaragua a été réglée, et une recherche dynamique pour la paix est présentement en cours au Cambodge, en Afghanistan et dans d'autres foyers de tension du monde. Nous ne devrions pas oublier l'Angola, l'Ethiopie, Chypre, la péninsule de Corée et le Sahara occidental. Tout cela se déroule avec la participation très active des Nations Unies.

Il ne serait pas exagéré de dire que ces changements positifs dans le monde ont été animés par le nouveau type de relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui sont sur le point de passer de la coopération à l'interaction et au partenariat. Les réunions des présidents des superpuissances à Malte, à Camp David et à Helsinki ont été des événements marquants de la politique mondiale.

Le cadre politique est clairement défini par la reconnaissance dans le monde entier de la suprématie des valeurs humaines universelles. Les modèles démocratiques sont consolidés dans la direction des affaires des Etats et dans la conduite des affaires internationales.

Les Nations Unies également sont en train de ressusciter. Nous notons avec satisfaction que les idées exprimées par le Président Gorbatchev de l'Union soviétique sur le rôle de l'Organisation dans un monde en métamorphose s'accordent manifestement avec l'opinion de la majorité et avec les exigences de la vie authentique.

Les notions centrales de la politique contemporaine sont celles de la coopération, de l'interaction et du partenariat pour la solution des problèmes mondiaux extrêmement graves, comme le retard économique, la pauvreté, l'inégalité sociale et la protection de l'environnement.

Si cette session s'était réunie avant août 1990, nous aurions eu toutes les raisons d'affirmer que l'humanité avait émergé d'un passage étroit et dangereux pour déboucher sur des horizons immenses et clairs.

M. Chevardnadze (URSS)

Mais notre champ de vision a été obscurci par les sombres nuages de l'agression contre le Koweït. Ce "sombre mardi", l'Iraq a effrontément violé la Charte des Nations Unies, les principes du droit international, les principes moraux universellement reconnus et les normes d'un comportement civilisé. L'Iraq a commis un acte d'agression non provoqué, a annexé un état souverain voisin, pris des milliers d'otages et a recouru à un chantage sans précédent, menaçant de faire usage d'armes de destruction massive.

L'acte de l'Iraq a aussi une autre dimension. Il est dirigé essentiellement contre tout ce que l'humanité vient de réaliser, contre tout ce que nous avons été capable d'accomplir ensemble en adoptant une nouvelle philosophie politique pour déterminer notre avenir.

Un acte qu'on peut manifestement définir sans aucun doute comme un acte de terrorisme a été perpétré contre le nouvel ordre mondial naissant. C'est là un affront à l'humanité. A moins que nous ne trouvions une façon d'y réagir et de régler la situation, la civilisation devra régresser de 50 ans.

Les actions de l'Iraq ont eu et continueront d'avoir de graves conséquences pour le peuple iraquien lui-même, ainsi que pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants de plusieurs pays du monde, comme pour leurs aspirations et leur avenir. Une guerre grave pourrait bien éclater dans la région du golfe Persique un jour ou l'autre, à tout moment.

De cette tribune, nous aimerions encore une fois lancer un appel aux dirigeants de l'Iraq. Nous le faisons en tant que vieux amis et en tant que pays qui a trouvé le courage de condamner ses propres mauvais agissements contre certains Etats dans le passé. Nous leur demandons de changer d'idée et de se conformer aux exigences non seulement du droit mais aussi du simple bon sens, d'adopter une attitude responsable et humaine, surtout à l'égard du peuple iraquien qui, nous en sommes convaincus, aspire à la paix, à la tranquillité et à des relations harmonieuses avec ses voisins.

M. Chevardnadze (URSS)

Nous sommes également confiants qu'en cette période d'épreuves difficiles, les Etats et les peuples arabes seront fidèles aux espoirs de l'humanité et contribueront à la recherche d'une issue à la crise du golfe Persique. Il sera alors possible de traiter les autres foyers de conflit au Moyen-Orient et d'aboutir finalement à une solution juste du problème palestinien.

Si le monde a survécu jusqu'à ce jour, c'est qu'à des moments tragiques de son histoire, les forces du mal se sont toujours heurtées aux forces du bien, l'arbitraire à la primauté du droit, la trahison et la bassesse à l'honneur et à la dignité, et la violence à la force de l'esprit et à la foi dans la justice.

L'heure n'est pas aujourd'hui aux réjouissances, mais nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une certaine satisfaction face à l'unité sans précédent du Conseil de sécurité et au jugement sans équivoque de l'opinion publique internationale de la conduite de l'Iraq. Cela nous rassure quant à la capacité des Nations Unies de traiter cette crise internationale grave. Comme le montre clairement la position adoptée par les Membres de l'Organisation, le Conseil de sécurité a le mandat d'aller aussi loin que possible dans l'intérêt de la paix mondiale. Je ne doute pas que la séance d'aujourd'hui, qui a déjà fait l'objet d'un accord, démontrera, une fois encore, l'unité et la détermination de notre organisme collectif, le Conseil de sécurité, face à de telles situations.

Certains pourraient penser que l'Iraq est jugé différemment par des normes plus strictes que celles appliquées à d'autres pays, même récemment. Voilà ma réponse : heureusement que nous en sommes arrivés là. Il est bon que nous ayons adopté une référence universelle du bien et du mal, que nous ayons commencé à appeler l'agression par son propre nom et que nous estimions indispensable de la condamner, de punir celui qui la commet et d'aider les victimes de l'injustice.

Ce sont là des jours difficiles; cela est un test pour l'Organisation. Si elle le passe, elle verra son prestige immensément renforcé, elle acquerra ainsi une nouvelle expérience et se verra offrir de nouvelles possibilités. Il ne fait aucun doute qu'elle y aura recours pour promouvoir la restauration de la paix et de la justice dans d'autres situations de conflit et pour assurer l'application de ses résolutions relatives à tous les problèmes régionaux dont ont parlé les orateurs précédents.

M. Chevardnadze (URSS)

Une démarche fondée sur l'intérêt commun de l'humanité ne permet aucune autre ligne de conduite. Aujourd'hui, la communauté mondiale se propose d'agir à partir d'un ensemble de normes unique.

Les relations internationales sont maintenant libérées des vestiges de la "guerre froide", qui, pendant de nombreuses années, a eu un effet pernicieux sur l'ordre juridique mondial. Nous sommes redevenus des nations unies et nous retournons vers notre constitution globale - la Charte des Nations Unies - dont nous avons oublié pendant un certain temps les dispositions, qui se sont pourtant révélées indispensables pour nous acquitter de la plus importante et de la plus nécessaire de nos tâches qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'instauration des principes d'une nouvelle philosophie en politique internationale nous a permis de mettre en oeuvre des mesures efficaces de persuasion et de renforcement prévues par la Charte.

Dans le contexte des événements récents, j'aimerais rappeler à ceux qui considèrent que l'agression est une forme acceptable de conduite, que l'Organisation des Nations Unies a l'autorité nécessaire pour prendre des mesures visant "à mettre un terme aux actes d'agression". Il existe déjà suffisamment de preuves que ce droit peut être exercé.

Bien sûr, avant cela - et je souligne "avant cela" -, toutes les formes de pressions politiques, pacifiques et non militaires doivent être exercées sur l'agresseur, de toute évidence assorties de mesures de renforcement économique ou autres.

Dans un sens, la crise du golfe Persique représente non seulement une tragédie et une menace dangereuse à la paix, mais également un grave défi pour chacun d'entre nous, car nous devons revoir les moyens de maintien de la sécurité sur notre planète, les méthodes de protection du droit et de l'ordre, le mécanisme de contrôle des processus qui ont des incidences sur la civilisation humaine, dans son sens le plus large, et le rôle des Nations Unies.

Il ne saurait en être autrement dans le monde d'aujourd'hui. Ce n'est que de la sorte que nous pouvons faire de la période de paix une période durable et irréversible et donner suite à notre succès initial en favorisant un climat plus sain dans les relations internationales.

La vie nous impose de nouvelles tâches. A notre avis, ce qu'il faut, d'abord et avant tout, c'est nous efforcer de parvenir à une compréhension théorique et conceptuelle des réalités politiques, militaires, technologiques, économiques,

M. Chevardnadze (URSS)

écologiques, humanitaires et culturelles du monde moderne et de sa dimension humaine. Le monde se renforce sur la base des valeurs humaines universelles. Le partenariat remplace la rivalité. Sur cette base, des relations s'établissent entre de nombreux pays qui se considéraient auparavant comme des adversaires et des rivaux.

Le partenariat n'est pas simplement un terme à la mode. Il est devenu manifeste durant les dernières crises et a été à la base d'une interaction étroite et constructive entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Mais le déclin de la rivalité Est-Ouest comme facteur réel ou perçu des relations internationales pourrait amener de nouvelles personnalités et de nouveaux phénomènes sur la scène mondiale internationale. Un de ces phénomènes est que nous devons éventuellement traiter des revendications à l'hégémonie régionale.

Parmi les questions d'importance critique pour l'avenir de l'humanité on compte la non-prolifération des technologies nucléaires, chimiques, bactériologiques et en matière de missiles et, de façon plus générale, la croissance disproportionnée du secteur militaire dans les économies et dans la vie de certains pays ou Etats. Même dans le passé, les doctrines d'"équilibre de la terreur" et de "dissuasion nucléaire" ont été des moyens douteux de maintien de la sécurité dans le monde. Dans la nouvelle situation actuelle, elles deviennent simplement sans objet.

Nous devons définir les critères de défense suffisante. Après l'agression iraquienne, il sera peut-être difficile d'en parler. Après tout, qu'est-ce qui peut être suffisant face à l'irrationnel? D'un autre côté, cette agression a encore une fois souligné la validité de l'argument qu'aucun pays ne devrait avoir la prérogative exclusive ou la liberté absolue de déterminer son propre niveau d'armement. Toute autre démarche aurait pour résultat une course aux armements débridée et une militarisation généralisée. Nous devons nous tourner vers des principes différents, vers la compréhension des préoccupations d'autrui et vers un équilibre d'armements au plus bas niveau possible.

En Union soviétique, nous avons connu l'expérience malheureuse de l'édification d'une capacité militaire excessive de défense, et nous savons bien ce que cela coûte. Cela était dû plus à une évaluation erronée de la situation et à une volonté de protéger le pays contre toute éventualité qu'à une manifestation de mauvaise intention ou d'agressivité. A ce moment-là, nous avions, ainsi que nos

M. Chevardnadze (URSS)

rivaux, adopté une démarche trop arithmétique pour le concept de parité militaire. Bien sûr, la parité est indispensable pour la stabilité globale, mais elle ne devrait pas aller au-delà des limites des besoins raisonnables de défense.

Nous avons tiré et devons continuer de tirer les conclusions appropriées en ce qui nous concerne. On s'accorde maintenant à reconnaître que la militarisation est un gâchis pour tout pays et peut être ruineuse lorsqu'elle est poussée à l'extrême.

A long terme, la communauté internationale devra surveiller la puissance militaire des Etats, les fournitures d'armes et les transferts de technologie militaire. Une telle démarche ira dans l'intérêt de tous et renforcera la stabilité et la confiance. Autrement, nous serons constamment confrontés aux conflits armés, aux tentatives d'intimidation et au chantage.

M. Chevardnadze (URSS)

Avant tout, il faudra suivre de très près les pays qui font des efforts déterminés pour édifier les capacités offensives de leurs forces armées; il ne faut pas seulement observer ce qu'ils font, mais aussi leur demander pourquoi ils le font et pourquoi c'est nécessaire.

Il est évident que les Nations Unies ont un rôle primordial à jouer. Mais l'Organisation aura besoin de l'appui efficace des structures régionales de sécurité qui deviennent déjà une réalité en Europe et qui, nous l'espérons, apparaîtront en Asie et au Pacifique, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et ailleurs dans le monde.

Nous pourrions examiner l'idée d'introduire aux niveaux régional et global, l'enregistrement international de certains types d'armement qui sont produits ou acquis. Il est indispensable d'avoir la transparence en la matière.

Nous devons convenir des principes régissant la vente et la fourniture d'armements. Des tentatives dans ce sens ont été faites dans le passé qui n'ont malheureusement pas abouti.

A notre avis, la Conférence de Genève sur le désarmement doit demander d'urgence de traiter de la question et de présenter des recommandations à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session.

Il y a deux ans, la délégation soviétique avait parlé de cette question pour relancer les travaux du Comité d'état-major du Conseil de sécurité. Les événements récents nous ont convaincus qu'il était nécessaire de revenir à l'idée de départ conçue par les créateurs de cette organisation et de sa charte.

Nous savons pourquoi le Comité d'état-major n'est jamais devenu un organe fonctionnel. Durant la guerre froide, le Comité n'avait pas de rôle à jouer et ne pouvait pas en jouer un. Toutefois, nous voyons maintenant que sans recommandations de fond de la part de cet organe, le Conseil de sécurité ne sera pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions au titre de la Charte.

Les fondateurs de notre organisation étaient partis des dures réalités de la seconde guerre mondiale et avaient considéré à juste titre que, pour que l'Organisation soit efficace dans le maintien de la paix et la prévention de la guerre, elle devait avoir les moyens d'appliquer ses décisions et, si nécessaire, de supprimer l'agression et de disposer de mécanismes pour préparer et coordonner ses actes.

M. Chevardnadze (URSS)

La délégation soviétique croit que le Conseil de sécurité doit prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires pour pouvoir agir de façon strictement conforme aux dispositions de la Charte.

Il devrait commencer par prendre des mesures visant à relancer le travail du Comité d'état-major et étudier les aspects pratiques d'assigner des contingents militaires nationaux pour servir sous l'autorité du Conseil.

L'Union soviétique est prête à conclure un accord approprié avec le Conseil de sécurité. Nous sommes certains que les autres membres permanents du Conseil et les Etats auxquels on pourrait s'adresser feront de même.

Si le Comité d'état-major avait fonctionné comme il convient, si des accords appropriés avaient été conclus entre le Conseil et ses membres permanents et si d'autres aspects d'organisation visant à contrecarrer les menaces envers la paix avaient été mis au point, il n'y aurait maintenant aucune nécessité pour les Etats individuels d'agir unilatéralement. Après tout, aussi justifiées qu'elles soient, de telles actions provoquent une réaction mitigée, créent des problèmes pour les Etats eux-mêmes et peuvent ne pas être acceptables pour tous.

Par opposition, il n'y a aucune raison de trouver à redire à des actions prises par les organes internationaux légitimes d'application du droit, à savoir le Conseil de sécurité et le Comité d'état-major.

Nous ne devrions pas non plus sous-estimer l'effet psychologique du Conseil de sécurité se dotant de structures et de force pour s'opposer à l'agression.

Je voudrais souligner que le recours à la force n'est possible qu'en tout dernier recours. Nous devons compter sur des moyens non militaires, politiques et poursuivre nos objectifs de façon pacifique. Aujourd'hui plus que jamais, ce sont ces méthodes qui deviennent efficaces.

La crise la plus récente a montré de façon spectaculaire l'importance d'éviter la prolifération des armes de destruction massive.

Franchement, la situation devient des plus alarmantes; voyons les choses en face : des lacunes sont apparues dans le régime de non-prolifération nucléaire; l'on rencontre des difficultés à étendre la zone d'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est temps de déclencher des systèmes d'urgence et d'aborder la question très sérieusement afin de sauver la situation. Les essais nucléaires doivent être arrêtés de toute urgence. Nous avons une chance de survie si les essais sont arrêtés; autrement le monde disparaîtra. Je n'ai aucun doute à ce sujet. Il faut le dire aux gens franchement

M. Chevardnadze (URSS)

sans chercher refuge dans toutes sortes d'arguments spécieux. Nous devrions peut-être inviter les parlements de tous les pays à exprimer leur position quant aux explosions nucléaires et aux essais nucléaires. Un référendum parlementaire pourrait être organisé dans le monde entier.

Qu'attend-on de plus pour enfin mettre en marche l'élimination des armes chimiques? Il faut terminer ce processus en signant une convention. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont donné l'exemple sur une base bilatérale. Mais qu'en est-il des autres? Il est vraiment curieux de constater la chose suivante : personne, aucun politicien n'admettrait publiquement qu'il faut conserver les agents toxiques, pourtant les choses restent essentiellement au point mort et nous n'avons toujours pas de convention.

Nous devrions peut-être demander un vote par appel nominal ici, dans cette enceinte de l'Assemblée générale et voir qui vote contre la proposition. Si tout le monde est pour cette proposition, il sera simple de mettre au point un calendrier obligatoire pour terminer les travaux relatifs à la convention et déterminer le cadre pour la destruction des armes chimiques. Un problème du même ordre, concernant essentiellement la vérification, se pose quant aux armes biologiques.

Des mesures rapides et décisives sont nécessaires pour toutes ces questions. Cependant, le débat à la Conférence de Genève sur le désarmement, admettons-le franchement, se poursuit calmement et tranquillement. Pouvons-nous accepter cela? Tandis que des événements dangereux se déroulent dans le monde, les négociations de Genève se poursuivent au même rythme que durant la guerre froide.

Je pense que les négociateurs au Palais des Nations à Genève, devraient ouvrir les volets pour voir ce qui se passe à l'extérieur et permettre aux gens de connaître exactement le sujet de leurs méditations.

Je ne veux offenser personne. Je sais que ceux qui travaillent là-bas sont des personnes honorables. Mais que doit-on faire? Il est temps maintenant de se faire entendre, d'agir avec décision et fermeté.

Je ne puis m'empêcher de mentionner encore un autre aspect de la sécurité.

La communauté mondiale doit aussi examiner la possibilité de "situations conventionnelles" diverses, découlant de la prise d'otages massive et de cas de chantage comportant des menaces d'utilisation d'armes particulièrement dangereuses et destructrices.

M. Chevardnadze (URSS)

Ces problèmes devront être abordés à deux niveaux, technique et juridique. Il faudrait peut-être commencer par mettre en place un groupe d'experts pour parer à toute éventualité extraordinaire, sous les auspices du Conseil de sécurité.

Le groupe pourrait être composé d'éminents experts de la lutte contre le terrorisme, de psychologues, de savants nucléaires, de chimistes, de médecins, d'organiseurs de l'assistance en cas de catastrophe, d'experts pour la protection physique des installations et autres personnes du même genre.

Les recommandations concernant la façon de réagir lorsqu'il s'agit de "situations non conventionnelles" devraient être connues d'un nombre limité de personnes. Le Conseil de sécurité pourrait peut-être estimer qu'il est nécessaire, sur la recommandation du Comité d'état-major, de créer une force de réaction rapide qui serait formée sur une base contractuelle d'unités spécialement désignées par différents pays, dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Cette idée mérite aussi examen et discussion.

M. Chevardnadze (URSS)

Mais les moyens techniques seuls ne suffisent pas pour traiter de tout cela. A notre avis, il est extrêmement important d'instituer une nouvelle norme de droit international qui énoncerait que toute personne qui menace, à des fins de chantage, d'utiliser des armes de destruction massive, de prendre des otages ou de perpétrer des actes terroristes de masse est coupable de crime contre l'humanité. Un travail de cet ordre est en cours depuis longtemps dans les labyrinthes de l'Organisation, mais n'est pas près d'être terminé.

Ce dont nous avons cependant besoin, c'est de créer, le plus tôt possible, un environnement moral et juridique dans lequel toute personne coupable de crimes contre l'humanité, de participation à des actes de répression massive, de prise d'otages, d'actes de terrorisme ou de torture ne pourrait échapper à la condamnation ni être absoute de sa responsabilité personnelle, même si elle agit sur ordre.

Le principe de l'élimination des agressions et des menaces à la paix devrait, à notre avis, être complété par le principe de la responsabilité individuelle et par un châtement approprié.

La crise du golfe Persique entraîne des bouleversements considérables dans toute l'économie mondiale, comme d'autres orateurs l'ont souligné. Il est même difficile d'en évaluer pour le moment l'ampleur. Il est clair que les conséquences en seront graves pour les économies des pays en développement, en particulier pour les plus pauvres d'entre eux. Il ne suffit pas simplement de le constater : il faut agir sans retard. Il est indispensable de mettre en place, le plus rapidement possible, un mécanisme international, ne serait-ce que temporaire, par exemple sous les auspices du Fonds monétaire international (FMI) ou de la Banque mondiale, pour atténuer les conséquences négatives de cette crise pour les pays qui sont dans une situation particulièrement vulnérable. Nous estimons que l'appréciation des répercussions économiques de la crise devrait relever essentiellement des Nations Unies; l'Organisation doit être le centre d'action dans des situations touchant aux intérêts de nombreux pays.

L'histoire, en particulier l'histoire moderne, nous enseigne toute une série de leçons. Il ne faut pas les ignorer ou les sous-estimer. L'une d'elles est que la sécurité ne peut durer si elle ne va pas de pair avec la croissance économique alliée à la santé spirituelle, avec les valeurs culturelles traditionnelles associées aux techniques nouvelles et à une préoccupation axée sur l'environnement.

M. Chevardnadze (URSS)

La coopération dans les années 90 doit donc être axée sur la recherche de solutions à tout un ensemble de problèmes économiques et écologiques mondiaux. Il ne faut pas permettre qu'un nouveau fossé de pauvreté, cette fois-ci entre le Nord et le Sud, se creuse. Faute de quoi, la division du monde qui en résultera pourrait être fatale à notre civilisation. Nous n'avons pas de temps à perdre. Une stratégie globale de développement pour résoudre les problèmes universels est maintenant indispensable; le Secrétaire général de notre organisation le dit d'ailleurs dans son rapport. L'Organisation des Nations Unies, appuyée par ses institutions spécialisées et par des ressources intellectuelles extérieures, devrait entreprendre l'élaboration d'une telle stratégie.

Un monde interdépendant demande un nouveau niveau de partenariat économique multilatéral. Une coopération bilatérale et dans des domaines sélectionnés n'est plus suffisante; ce qu'il faut maintenant c'est une coopération globale.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale a clairement montré que chacun y gagnerait si chaque groupe de pays ajustait ses démarches et manifestait sa disposition à renoncer à son intérêt égoïste individuel ou de groupe dans la coopération économique, en se fixant comme priorité la plus élevée les intérêts du bien commun, un intérêt plus global, pour ainsi dire désintéressé. Nous nous félicitons des dispositions de la Déclaration de la session extraordinaire qui appuient l'intégration de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est dans l'économie mondiale. Nous espérons que les Nations Unies donneront une expression concrète à leur appui à ce processus.

La contribution de l'Union soviétique à ces efforts s'accroîtra certainement au fur et à mesure qu'elle progressera chez elle avec la perestroïka, grâce au renforcement de sa réforme économique et au passage à l'économie de marché. Nous avons fermement opté pour une association plus étroite avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et nous espérons pouvoir nous joindre à eux aussitôt que possible, dès que les conditions indispensables internes et externes seront remplies. Nous sommes, il est vrai, plutôt en retard à cet égard, mais nous avons désormais une attitude très ferme sur cette importante question.

M. Chevardnadze (URSS)

Nous estimons également que nous pouvons apporter une contribution unique au développement de la coopération internationale. Pour des raisons géographiques et autres, nous sommes mieux à même que d'autres de servir de lien entre l'Europe et l'Asie et de contribuer à la mise en place d'un espace Eurasie dans les domaines économique, scientifique, technologique, écologique et autres. Cela pourra certainement être facilité, par exemple, par le système de transport soviétique, les équipements et les voies de communication existants, y compris le système de communications spatiales.

Le progrès scientifique et technique est devenu un important facteur déterminant de l'avenir du monde. La nature globale de ses incidences place dans une nouvelle perspective la nécessité de coordonner les politiques nationales en la matière. L'Organisation des Nations Unies et son système d'organisations doivent, à notre avis, jouer un rôle pilote dans cet effort.

Il s'agit là d'un domaine où la confiance entre les Etats revêt une importance toute particulière. Sans confiance, les obstacles à la coopération technique et scientifique internationale ne pourront être levés. Nous pensons que la communauté internationale doit s'élever contre les monopoles en matière de science et de technique. Faute de quoi, il sera difficile de traiter efficacement du sous-développement et des nombreux problèmes du monde en développement. Si nous réussissons à bien nous concentrer sur la stratégie mondiale du développement pour le progrès scientifique et technique, nous pourrions inverser les tendances alarmantes à la fuite des cerveaux, aux migrations croissantes de professionnels, à l'augmentation du coût de la recherche et au rétrécissement de son champ d'action. Les Nations Unies feraient bien d'organiser un forum global sur le rôle de la pensée, de la science et de la technique et de traiter le problème qui se pose au monde d'aujourd'hui. L'Union soviétique est disposée à accueillir chez elle un grand forum international sur cette question.

On a beaucoup parlé ces derniers temps des problèmes écologiques. Nous courons même le risque de perdre notre avenir car, jusqu'à présent - et je veux dire ici à l'échelle globale -, on a beaucoup parlé mais peu agi, alors que la destruction de l'environnement commence à l'emporter sur nos préparatifs à traiter de la menace qui le guette.

J'espère que, alors que se poursuivent les préparatifs de la Conférence sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en 1992, nous

M. Chevardnadze (URSS)

serons en mesure de commencer à mettre en oeuvre les projets spécifiques de protection de l'environnement. A notre avis, l'une des mesures prioritaires à prendre serait de créer un centre des Nations Unies pour l'assistance écologique d'urgence. Nous avons présenté au Secrétaire général une liste de savants et de spécialistes soviétiques que nous serions prêts, à la demande du centre, à envoyer, à nos frais, en tant que membres d'équipes d'experts internationaux, vers des régions victimes de catastrophes écologiques.

M. Chevardnadze (URSS)

Nous sommes conscients qu'un environnement sain nécessite des investissements considérables au niveau national comme au niveau mondial. Il nous semble que, pour y parvenir, il faudra réduire les dépenses militaires et convertir le secteur de la production militaire. Il n'y a pas d'autre solution. Les chiffres sont connus : 800 milliards de dollars devront être dépensés d'ici la fin du siècle pour empêcher la dégradation et la destruction de l'environnement. Cette somme équivaut presque à ce que le monde dépense annuellement à des fins militaires.

La tragédie de Tchernobyl a souligné l'urgence des problèmes de protection de l'environnement.

Nous sommes reconnaissants aux gouvernements et aux différentes institutions qui ont participé au difficile travail consistant à faire face aux conséquences de la catastrophe. Au nom du peuple soviétique, je tiens à exprimer notre reconnaissance à toutes les organisations internationales, gouvernementales et publiques ainsi qu'à tous les particuliers qui ont offert d'aider les victimes.

Nous remercions en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de même que les pays et organisations qui, de manière si touchante, ont décidé d'aider et de reconforter les enfants de Tchernobyl en les invitant à venir se reposer et à se soigner chez eux. La décision du Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'assistance après la catastrophe de Tchernobyl a été vivement appréciée dans notre pays.

L'approche multidimensionnelle de la sécurité appuyée par l'Organisation est axée sur la relation existant entre la sécurité des Etats, d'une part, et le bien-être et la liberté des individus, d'autre part. L'être humain est au coeur même de la nouvelle norme universelle pour toute initiative internationale. Pour nous et pour les Nations Unies, la sécurité de l'individu, de chaque citoyen et la protection des droits fondamentaux de l'homme sont inséparables de la sécurité nationale et de la sécurité internationale en général.

Je crois le moment venu aussi d'examiner les conflits régionaux sous l'angle des droits de l'homme. Ces droits comprennent le droit à la vie et à la sécurité personnelle, de même que le droit de jouir des libertés fondamentales et de participer au processus démocratique au sein de sa propre société et de son propre Etat.

M. Chevardnadze (URSS)

La communauté internationale a pour tâche principale de créer les conditions permettant aux peuples d'exercer leur libre choix. Les différends doivent être réglés par le bulletin de vote et non dans les tranchées, tant à l'échelon régional qu'à l'intérieur de pays et d'Etats donnés.

Parlant de l'avenir, nous voudrions répondre à ceux qui suivent avec une préoccupation compréhensible les événements dans notre pays. Il est vrai que notre situation n'est pas simple et qu'elle est loin d'être stable. Nous pouvons comprendre leur inquiétude, car notre pays et son potentiel sont énormes, et la stabilité de l'Union soviétique a un gros impact sur la situation mondiale.

Mais quelle que soit la complexité de notre situation, on ne doit pas perdre de vue qu'elle évolue dans le sens de l'émancipation de tous les peuples et de tous citoyens de notre pays, de l'engagement actif dans l'arène politique et de la réaffirmation de leurs identités nationales. Ils s'ouvrent au monde et le monde les découvre.

Le fait que ce processus s'accompagne de certaines difficultés et même de sacrifices ne devrait pas être une cause d'inquiétude, car le peuple soviétique et les forces démocratiques qui assument la responsabilité de l'avenir de l'Union sont bien conscients de la place de l'Union soviétique dans le monde et de sa responsabilité à l'égard du maintien de la stabilité globale. Tous les peuples de notre pays multinational en ont conscience et ils agiront de manière responsable, convaincus que la stabilité dans le monde signifie aussi la paix chez soi.

En travaillant au renouveau de notre société, nous nous rendons tous compte combien il importe de défendre les principes démocratiques, au niveau national comme au niveau international.

J'aimerais dire en particulier que si les tentatives de progresser vers la démocratie devaient échouer ou, pis encore, être abandonnées, cela aurait de graves répercussions pour l'avenir du monde, sans parler du risque de chaos ou de nouvelles dictatures. Chacun devrait s'attacher à l'empêcher.

Alors que nous sommes réunis pour la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, nous ne parlons plus tant de la maturité de l'Organisation que de l'amorce de son renouveau, de son retour à l'esprit de 1945. Nous voyons dans l'élimination des séquelles de la "guerre froide" une oeuvre de sagesse collective. Les Nations Unies ont été conçues pour être un instrument d'action. Dès lors, nous

M. Chevardnadze (URSS)

devons tous faire en sorte que nos paroles se traduisent par une action commune - je répète, "une action commune". Le moment se prête précisément à cela. La philosophie d'aujourd'hui est une philosophie de l'action.

C'est la sixième fois que je prends la parole du haut de cette tribune et que je participe aux travaux de l'Assemblée générale. C'est une excellente école, une école de premier ordre. Où peut-on voir de plus près tout l'éventail des problèmes humains et rencontrer un tel aréopage de personnalités, d'intellectuels, de spécialistes et d'érudits dont M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation, incarne si brillamment tout : les qualités?

C'est pour moi un privilège que d'avoir rencontré de véritables dirigeants politiques et d'éminentes personnalités et d'avoir travaillé avec eux au cours de ces années où les Nations Unies sont redevenues ce qu'elles étaient censées être : un centre où s'harmonisent les efforts des nations.

M. BOULARES (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, il m'est agréable de vous adresser, au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la présente session et de vous exprimer mes meilleurs vœux de réussite dans l'accomplissement de votre noble mission. Nous sommes profondément convaincus de votre succès, connaissant vos remarquables qualités, votre large expérience et vos efforts continus au service de la justice et de la paix.

Cette élection est un hommage rendu par la communauté internationale à votre pays ami, Malte, pour la place de choix qu'il occupe au sein du Mouvement des pays non alignés et sur la scène méditerranéenne et internationale. La délégation tunisienne sera heureuse de coopérer étroitement avec vous, durant la présente session, pour concrétiser les objectifs pour lesquels œuvre notre dynamique organisation.

Il me plaît également d'adresser à votre prédécesseur, S. E. M. Joseph Nanven Garba, représentant du Nigéria frère auprès de l'ONU, nos sincères salutations et notre appréciation pour la haute compétence avec laquelle il a dirigé la précédente session et pour les efforts appréciables qu'il a consentis avec sagesse et efficacité vers la solution de nos problèmes.

Par ailleurs, il m'est particulièrement agréable de saisir cette occasion pour exprimer directement au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, nos sentiments de haute considération pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer avec générosité au service de la paix dans le monde et de la mise en œuvre des principes de la Charte des Nations Unies dans les relations internationales.

Je suis également heureux de souhaiter, au nom de la délégation tunisienne, la bienvenue à la Principauté de Liechtenstein, car cela renforce l'universalité de l'Organisation et l'appartenance de tous les pays, petits ou grands, à l'Organisation des Nations Unies, en particulier à cette époque où le concept de solidarité internationale est encouragé.

Si la précédente session a connu plusieurs développements positifs qui ont suscité l'optimisme et la quiétude quant à l'évolution continue du monde vers la consolidation de l'entente, le contexte difficile dans lequel se tient la présente session est source de préoccupation et d'inquiétude du fait de la crise qui évolue dangereusement dans la région du Golfe.

M. Boulares (Tunisie)

L'escalade que connaît cette crise est annonciatrice des plus graves dangers pour la sécurité et la paix dans la région, ainsi que dans le monde tout entier, ce qui nous incite à lui prêter toute notre attention, avant d'évoquer les multiples succès enregistrés par notre organisation internationale dans divers domaines grâce aux efforts conjugués de ses membres.

La Tunisie a exprimé sa profonde préoccupation face à cette crise, dès l'apparition de ses premiers signes. Nous avons le ferme espoir de voir les deux parties au conflit parvenir à une solution du différend qui a surgi entre elles, par la voie du dialogue et de la négociation, eu égard aux relations de fraternité et de bon voisinage qui les unissent. Mais, malheureusement, la situation a vite fait de se compliquer et de prendre des proportions considérables en raison de l'escalade militaire, de l'extension du conflit aux pays voisins et de l'intervention, dans cette région, de certains Etats, à tel point que la crise revêt un caractère tout à fait international.

La Tunisie a déployé d'inlassables efforts pour contribuer à désamorcer la crise grâce aux relations privilégiées qu'elle entretient avec les deux pays frères, l'Iraq et le Koweït, à son appartenance au monde arabo-musulman et à son profond attachement au droit international et aux principes énoncés par la Charte des Nations Unies et celle de la Ligue des Etats arabes, principes parmi lesquels figurent en premier la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, l'engagement de régler les conflits par des moyens pacifiques et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans le règlement des conflits entre les Etats.

Dans toutes ses démarches, la Tunisie a constamment veillé à circonscrire le conflit à sa dimension arabe, parce qu'elle est convaincue que son extension compromettrait la recherche d'une solution politique. Nous pensons que, si des chances réelles avaient été accordées à une solution arabe du conflit, l'intervention des forces étrangères sur des terres arabes aurait été évitée, ce qui nous aurait épargné l'impact émotionnel sur les peuples arabes et musulmans et les menaces d'une guerre qui risque d'éclater à chaque instant et qui serait préjudiciable aux intérêts de la région, quelle qu'en soit l'issue. De plus, cette guerre possible aurait sans doute des incidences sur les relations internationales et la situation économique.

M. Boulares (Tunisie)

Malgré les difficultés de la conjoncture et la complexité des relations interarabes, nous continuons à croire que les chances de trouver une solution à cette crise dans un cadre strictement arabe persistent et sont incontournables.

Sur cette base et désireux de contribuer efficacement à désamorcer la crise, M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, a intensifié les contacts et les consultations avec bon nombre de chefs d'Etat, frères et amis. Il a reçu un certain nombre d'envoyés spéciaux des deux pays directement concernés par le conflit et des émissaires de nombreux autres chefs d'Etats arabes et non arabes.

Il a également dépêché des envoyés spéciaux auprès des parties au conflit, notamment des Etats membres permanents du Conseil de sécurité, du Secrétaire général des Nations Unies et des membres de la Communauté européenne, qui étaient chargés de porter des messages et des propositions concrètes d'une solution arabe pouvant constituer les grandes lignes d'une solution conforme à la légalité internationale et fondée sur les principes suivants : libération des civils retenus en Iraq et au Koweït; retrait des forces iraqiennes du Koweït; substitution des forces arabes aux forces étrangères; garantie de la sécurité de tous les Etats du Golfe; solution des problèmes essentiels qui sont à l'origine de la crise; solution du conflit au Moyen-Orient et des problèmes de la nation arabe que la communauté internationale n'a pas jusqu'à présent réussi à résoudre en raison de la non-application de nombreuses résolutions des Nations Unies.

Conformément à ces propositions, le Président El Abidine Ben Ali a dépêché un émissaire auprès du Président Saddam Hussein il y a seulement deux jours avec des propositions concrètes. Souhaitant que ces propositions soient mises en oeuvre, conformément aux exigences de la concorde entre les peuples et aux impératifs de la paix et de la sécurité dans la région, nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la crise du Golfe. Nous saisissons également cette occasion pour dire que nos propositions ont reçu un écho favorable. Nous avons adressé au Secrétaire général des Nations Unies un rapport à ce sujet. De même nous avons fait part à de nombreuses institutions et organisations internationales des incidences négatives que l'application de ces résolutions pourrait avoir sur notre économie nationale, soulignant en même temps les exceptions quant aux médicaments et aux produits

M. Boulares (Tunisie)

alimentaires évoquées dans la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité. Sur la base de cette conception en tous points conforme aux principes des droits de l'homme, nous avons refusé et refusons l'implication de civils dans les conflits et toutes atteintes à leur liberté de mouvement.

M. Boulares (Tunisie)

La Tunisie, qui a toujours milité en faveur de l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies et qui a toujours fourni à l'Organisation les ressources que celle-ci lui demandait - le dernier cas étant la participation de la Tunisie à l'indépendance de la Namibie -, la Tunisie, disais-je, pensant que l'Organisation des Nations Unies est le dépositaire des hautes valeurs inscrites dans la Charte instituant un code de conduite international, demeure fermement convaincue que l'Organisation est à même d'assumer la mission qui lui incombe de sauvegarder la paix, comme elle en a administré la preuve dans plusieurs cas et dans différentes régions du monde. La Tunisie a pu apprécier le soutien des Nations Unies chaque fois qu'elle s'est heurtée à l'hostilité en raison de ses prises de position en faveur de la justice et de la liberté.

Notre totale adhésion à la légalité internationale et notre ferme attachement à sa signification réelle est un tout indissociable. Si la crise du Golfe est une forme d'infraction à la légalité, les précédents ne manquent pas dans l'histoire de notre organisation qui attestent que, devant d'autres injustices, la voix de l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas fait entendre et les réactions ont été nulles : l'exemple le plus frappant est l'injustice qui frappe le peuple palestinien, dont le droit légitime à l'autodétermination et à fonder un Etat indépendant sur son sol est méconnu, tandis que l'évacuation des territoires arabes occupés est toujours refusée par Israël.

Faut-il rappeler les dizaines de résolutions, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité concernant la cause palestinienne, et qui sont demeurées, à ce jour, lettre morte, à cause de l'entêtement d'Israël et de son mépris de la légalité internationale?

Nous pensons que les Nations Unies se doivent de faire appliquer leurs résolutions avec la même fermeté et la même rigueur qui ont marqué leur position à l'égard de la crise dans le Golfe, afin que les peuples du monde n'aient pas le sentiment que le traitement des affaires internationales revêt un caractère discriminatoire en fonction des parties en cause, des intérêts en jeu et des circonstances.

Les conditions pénibles que connaît actuellement la région du Golfe et les risques de déflagration qu'elles comportent ne doivent pas nous faire oublier le martyr quotidien du peuple palestinien, sans armes, résistant avec héroïsme, un héroïsme rare, à l'occupation israélienne qui porte atteinte à son identité, à son existence et à sa terre.

M. Boulares (Tunisie)

Du haut de cette tribune, nous adressons un vibrant hommage au soulèvement héroïque, à l'Intifada, qui est sur le point d'entamer sa quatrième année de lutte, sans que les actes de répression ne réduisent son ardeur. Nous lançons de nouveau un pressant appel à la conscience internationale afin que la communauté internationale soutienne fermement le peuple palestinien sous sa direction légitime, pour qu'il recouvre dans leur intégrité ses droits à l'indépendance, à la liberté et à la dignité.

Le devoir le plus urgent de la communauté internationale n'est-il pas de s'opposer aux plans israéliens visant à modifier la carte démographique des territoires arabes occupés, par l'installation de Juifs d'Union soviétique et de l'Europe de l'Est et l'expulsion des Palestiniens de leurs terres?

Conformément, encore une fois, à la légalité internationale et aux résolutions des Nations Unies, nous soulignons la nécessité de réunir dans les plus brefs délais, une Conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient, avec la présence de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien qui, avec un sens élevé de la responsabilité, a donné des gages de son engagement en vue de rechercher une solution pacifique, juste et durable au problème palestinien et au conflit du Moyen-Orient.

Le Liban frère a accompli récemment un certain progrès vers la solution définitive qui garantit à son peuple la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale.

Nous saluons ces progrès réalisés grâce à la détermination des enfants du Liban à restaurer la concorde dans le pays et à leur juste évaluation de la responsabilité qui leur incombe de sortir de l'impasse; cela avait permis la conclusion de l'Accord de Taëf et la poursuite, dans un esprit d'abnégation, des travaux de la Commission arabe tripartite, Commission qui se heurte aux derniers obstacles que nous souhaitons voir lever dans les plus brefs délais, au profit de l'intérêt supérieur du Liban, du retour de la quiétude et de la prospérité dans le cadre de la réconciliation et de la paix civile.

Si la région du Moyen-Orient connaît le plus grand nombre de crises attendant leurs solutions, des facteurs positifs de stabilité en faveur de la paix y sont également apparus. J'aimerais ici saluer l'unification pacifique des deux Yémen et l'apparition d'un seul Yémen unifié.

M. Boulares (Tunisie)

Nous sommes fermement convaincus de la capacité des Nations Unies à contribuer de façon efficace à surmonter la crise du Golfe et ses répercussions et à trouver la solution adéquate au conflit du Moyen-Orient, à l'instar des succès obtenus dans le cas d'autres conflits - prouvant ainsi leur attachement à la justice et à la liberté -, notamment en permettant de désamorcer de nombreux foyers de tension à travers le monde.

Nous nous sommes vivement réjouis de voir la Namibie, ce pays frère, accéder au rang des Etats indépendants et occuper la place qui lui revient parmi les nations, grâce à la lutte acharnée menée par son peuple avec l'appui de la communauté internationale.

Nous souhaitons exprimer aux Etats de la ligne de front toute notre considération pour les grands sacrifices qu'ils ont consentis pour apporter leur aide à la cause namibienne; nous nous félicitons également du rôle assumé par l'Organisation des Nations Unies pour accompagner le processus d'indépendance en Namibie jusqu'à son objectif final.

Je voudrais profiter de cette occasion pour présenter - au nom de la Tunisie - mes chaleureuses félicitations à la délégation de la Namibie à l'occasion de son adhésion à notre organisation en qualité de Membre à part entière. Nous sommes certains que le jeune Etat namibien, dont le peuple a chèrement payé son accession à l'indépendance, remplira pleinement son rôle, au service du continent africain, des causes de la justice, de la liberté et de la paix, en participant au renforcement de l'Organisation de l'unité africaine et à la consolidation des efforts des Nations Unies pour le développement, la stabilité, la sécurité et la paix.

Fière de son appartenance africaine, la Tunisie n'a pas cessé d'oeuvrer en faveur de la solidarité entre les peuples et n'épargnera aucun effort pour assister le peuple namibien dans l'édification de son jeune Etat, conformément aux recommandations de l'Organisation de l'unité africaine à ce sujet. Elle espère que la communauté internationale viendra en aide à la Namibie, afin de lui permettre de gagner le pari du développement et du progrès.

Les réalisations et les acquis obtenus dans le continent africain dans le domaine de la décolonisation et de l'indépendance resteront incomplets tant que persistera l'injustice en Afrique du Sud, où la minorité blanche continue à faire fi des droits les plus élémentaires de l'homme, en pratiquant la discrimination raciale, et à violer le droit et les pactes internationaux.

M. Boulares (Tunisie)

Tout en exprimant notre joie de voir le leader et combattant Nelson Mandela recouvrer sa liberté, après plus d'un quart de siècle d'incarcération, nous enregistrons - avec un optimisme prudent - les quelques initiatives fort modestes prises par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, et qui sont, en définitive, loin d'introduire les changements radicaux nécessaires dans le système de l'apartheid, de garantir l'égalité de tous et d'établir un régime démocratique où la majorité pourrait exercer ses droits légitimes. Ces initiatives constituent des engagements plutôt que des changements radicaux.

M. Boulares (Tunisie)

Pour cette raison, la communauté internationale ne doit pas relâcher ses pressions sous forme d'embargo économique ou d'autres mesures efficaces jusqu'à ce que Pretoria se conforme au droit et à la justice, surtout que ces pressions commencent maintenant à donner leurs fruits, prouvant ainsi leur efficacité.

Nous devons rester vigilants pour déjouer les intrigues et les manoeuvres tramées dans le but d'attiser les antagonismes et les luttes intestines, de faire avorter le processus de changement escompté, et de répandre la terreur et le désordre.

La Tunisie suit avec une grande préoccupation le développement de la situation en Afghanistan.

Nous avons exprimé notre profonde satisfaction à la suite de la signature des Conventions de Genève et du retrait de : troupes soviétiques de ce pays frère, mais les combats entre frères se poursuivent malheureusement, causant d'autres victimes au sein du peuple afghan et la destruction du pays.

Nous espérons vivement que réussiront les efforts internationaux pour aider l'Afghanistan à recouvrer son unité nationale dans le cadre de la concorde, à instaurer le régime de son choix en toute liberté et à s'adonner enfin à la reconstruction et au développement du pays.

Nous formulons le même espoir à l'égard de l'accord-cadre conclu, le 28 août 1990, entre les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité au sujet du Cambodge; cet accord a confié à l'Organisation des Nations Unies d'importantes responsabilités administratives; notre souhait est que cela contribue au règlement de ce conflit qui persiste dans ce pays ami et que soit rendue possible la réalisation de la paix durable dans la région; nous souhaitons également que les parties au conflit profitent de cette précieuse occasion pour favoriser la réconciliation entre elles à travers un dialogue constructif et efficace qui pourra rendre au peuple cambodgien la concorde et la paix.

Nous ressentons beaucoup de satisfaction également devant les efforts visant à l'unification de la presqu'île de Corée : la Tunisie, qui entretient avec les deux Etats des relations d'amitié traditionnelles, se réjouit de la reprise des contacts entre eux dans le but de la réconciliation et de l'unité nationale. Elle voit en cela une contribution au renforcement du climat de paix et de coopération dans le continent asiatique et dans le monde entier. Peut-être le jour n'est-il pas loin où l'on verra la presqu'île de Corée représentée dans cette assemblée.

M. Boulares (Tunisie)

Le recours de plus en plus fréquent aux solutions pacifiques pour régler les différends internationaux représente un élément positif dans l'instauration d'un monde fondé sur la compréhension et l'entente; mais le renforcement de cette pratique nécessite, à notre avis, de renoncer à la course aux armements, d'abandonner la politique de l'hégémonie et de la force dans les relations internationales, dans le but de parvenir à un désarmement total et complet qui représentera la condition fondamentale de la concrétisation d'une réelle détente internationale.

Cette détente est devenue une exigence essentielle et urgente, non seulement pour sauvegarder la paix dans le monde, mais également à cause de son incidence positive sur l'économie mondiale qui traverse actuellement une crise insoutenable dont l'une des principales causes est la grande disproportion entre les dépenses considérables des pays industrialisés consacrées à l'armement et la modicité des fonds réservés à l'assistance au développement.

Nul doute que la sécurité, la paix et la stabilité créeront une atmosphère de sérénité dans les pays en développement et leur permettront de limiter leurs dépenses militaires et de consacrer leur potentiel à l'action pour le développement.

La Tunisie, forte de ses convictions et assumant son rôle à l'échelle régionale, a oeuvré au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne. Nous nous félicitons à ce propos de la compréhension que nous avons trouvée auprès de nos amis européens et de leur conviction de plus en plus affirmée de la nécessité d'accomplir une action commune en vue de renforcer la solidarité entre les Etats méditerranéens.

La question de la pollution n'a pas cessé de préoccuper la communauté internationale, étant donné ses incidences négatives sur l'environnement; ses ravages ont touché, à des degrés divers tous les pays du monde sous des formes diverses telles que la pollution des mers et des océans, la désertification, l'érosion du sol, le déboisement des forêts, les changements soudains et violents dans le climat du globe ainsi que sous la forme des déchets toxiques que certains pays industrialisés essaient de déverser dans les territoires des autres et plus spécialement en Afrique.

Consciente de la gravité de cette question, la Tunisie a réagi à l'échelle nationale en prenant, dès 1988, l'initiative de créer l'Agence nationale pour la protection de l'environnement et en instaurant les lois nécessaires à la lutte contre toutes sortes de pollution.

M. Boulares (Tunisie)

Au plan africain, la Tunisie se prépare à contribuer efficacement à la réussite de l'Année de l'environnement en Afrique, dont l'organisation est prévue pendant l'année 1991, et marquera de ce fait sa disposition à coopérer avec ses pays frères, les pays africains, pour l'échange d'expériences dans ce domaine.

Parmi les dangers qui menacent l'intégrité de l'individu et la santé de la société, figure la propagation des narcotiques. Bien que la Tunisie ne soit ni producteur ni consommateur de ces produits, elle lutte avec acharnement contre ce fléau et met en service de multiples organismes de contrôle afin de surveiller les points de transit probables et de contrecarrer le développement de ce trafic. Elle prête continuellement sa collaboration aux organismes internationaux spécialisés en vue d'endiguer ce phénomène.

La Tunisie, qui a procédé, le 7 novembre, à des changements radicaux au sein de la société, aboutissant à l'établissement d'un régime démocratique fondé sur le pluralisme, la liberté d'opinion, dans un Etat où prévalent le droit et les institutions et qui n'a cessé d'oeuvrer pour renforcer les droits de l'homme et de la communauté, confirme son ferme attachement et son engagement total à l'égard de la Charte des Nations Unies. Elle proclame également sa volonté de donner à ses hauts principes et objectifs la forme d'une réalité palpable à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce contexte, la Tunisie a présenté au début de l'année en cours, à la Commission de la lutte contre la torture, le rapport préliminaire relatif à la mise en oeuvre de la Convention internationale contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La Tunisie a également déposé, les 16 et 17 juillet 1990, son troisième rapport relatif à l'entrée en vigueur du Pacte international des droits civils et politiques à la commission concernée.

Dans un autre domaine et dans le souci de renforcer les droits de l'enfant, la Tunisie a signé la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui sera très prochainement ratifiée. Nous appuyons avec enthousiasme l'initiative tendant à réunir le Sommet mondial de l'enfance, qui sera l'occasion pour la communauté internationale d'exprimer son engagement en faveur des droits de l'enfant.

Par ailleurs, la Tunisie appuie toute initiative visant à consolider les droits des handicapés.

M. Boulares (Tunisie)

Partant de là, la Tunisie s'est réjouie des changements profonds survenus dans le monde d'aujourd'hui et surtout en Europe de l'Est, en vue de la consécration des libertés publiques, des fondements de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Ce sont là des réalisations appréciables, porteuses de grands espoirs pour une communauté internationale jouissant enfin du développement, de la prospérité et de la dignité.

M. Boulares (Tunisie)

En revanche nous ne pouvons qu'exprimer, en toute objectivité, notre inquiétude devant la tendance à marginaliser, du moins au niveau du discours politique, les pays en développement en général et le continent africain en particulier.

Cette tendance, croyons-nous, a des répercussions négatives sur la situation matérielle et morale des pays du tiers monde qui font face à l'aggravation de la pauvreté due à la raréfaction des ressources extérieures et à la dichotomie entre les objectifs du développement à long terme et les préoccupations de l'ajustement structurel à court terme.

Tout en reconnaissant, une fois de plus, devant cette auguste assemblée, la responsabilité qui nous incombe d'examiner cette situation, nous constatons, non sans amertume, que les grands sacrifices, consentis au niveau national, sont largement compromis du fait de nos obligations financières qui demeurent supérieures à nos capacités réelles de paiement.

A cet égard l'étude sur l'économie mondiale, menée par le Secrétariat des Nations Unies, et le rapport de la Banque mondiale, consacré cette année à la pauvreté, démontrent l'aggravation de ce phénomène et son impact négatif sur la relance de la croissance dans les pays en développement.

La Banque mondiale préconise la mise en oeuvre d'une stratégie pour lutter contre ce fléau qui constituera le défi principal lancé à la communauté internationale au cours des années 90.

Nous appuyons cette démarche qui conforte l'appel lancé par les pays en développement aux institutions financières internationales pour qu'elles tiennent compte davantage de la dimension sociale dans leurs programmes de redressement économique.

Le succès de cette stratégie sera, à notre sens, tributaire de l'amélioration des modalités d'aide et de l'accroissement du soutien de la communauté internationale à la mise en oeuvre des politiques nationales volontaristes établies par les pays en développement pour la lutte contre la pauvreté.

L'expérience a démontré que les pays en développement ne peuvent réaliser une croissance soutenue tout en subissant les contrecoups de l'inflation et le poids de l'endettement extérieur.

M. Boulares (Tunisie)

M. Camdessus, Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), a éloquemment qualifié cette situation de "croissance de feu de paille". Il a également souligné, lors de la session du Conseil économique et social, en juillet dernier, la décision du Fonds de contenir et d'atténuer les effets des programmes de redressement pour assurer un meilleur dosage d'ajustement, de croissance et de justice sociale.

Cette démarche démontre la nécessité de privilégier une croissance non inflationniste, fondée sur un système de coordination multilatérale et de surveillance élargie, même si la question de savoir comment concilier efficacité et justice, productivité et humanité reste posée.

A cet égard, Monsieur le Président de la République a eu l'occasion, lors de sa présidence de l'UMA, de faire part de la position de la Tunisie concernant l'endettement à M. Bettino Craxi, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les questions de la dette, à qui nous tenons à exprimer ici nos sincères remerciements pour le rapport dont notre présente session est saisie.

Est-il nécessaire de s'étendre sur la situation précaire des pays en développement endettés, et en particulier, celle de la Tunisie qui figure parmi les pays à revenu intermédiaire. Le rapport de M. Craxi nous semble refléter les principales préoccupations exprimées par nos pays à ce sujet.

Nous craignons, en effet, que le problème de la dette extérieure ne conduise la communauté internationale et les institutions multilatérales à une impasse, faute de volonté réelle de modifier les mécanismes financiers internationaux et de trouver une solution adéquate à ce problème.*

A cet égard, la Tunisie soutient les propositions figurant dans le rapport de M. Craxi relatives à la reconversion de la dette bilatérale en participations, à la création d'une banque de développement en Méditerranée, à l'annulation des services de la dette des pays les moins avancés, et à l'institution d'un nouvel échéancier de 30 à 40 ans.

La mise en oeuvre de ces propositions, nous semble-t-il, contribuerait à désamorcer la crise de la dette extérieure des pays en développement.

* M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

M. Boulares (Tunisie)

Faut-il rappeler que la solution de cette crise constitue un des engagements pris par la communauté internationale lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance et du développement.

A cette fin, la session extraordinaire de l'Assemblée générale a consacré la volonté d'action collective et concertée pour l'atténuation progressive des profonds déséquilibres actuels de l'économie mondiale en tenant compte davantage du rôle et des intérêts des pays en développement.

Cette session a eu également le mérite d'accélérer l'intégration des pays d'Europe orientale à l'économie internationale, et de faciliter leur adhésion aux institutions internationales afin de leur permettre d'accroître leur rôle en tant que partenaires commerciaux dynamiques.

Nous nous félicitons, aussi, de la contribution de cette session au renforcement du multilatéralisme dans les relations économiques internationales et nous réaffirmons à cette occasion l'intérêt que nous accordons au respect du consensus réalisé au cours de la session extraordinaire.

Ceci est, à notre avis, d'autant plus important que nous sommes à la veille de deux grands rendez-vous, à savoir la tenue de la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la conclusion des négociations au sein du GATT, dont le succès est tributaire du respect des intérêts de chacun, de la participation effective de tous les pays et de leur adhésion aux résultats obtenus grâce à la mobilisation de la volonté politique requise.

La Déclaration sur la coopération économique internationale souligne à juste titre qu'un système commercial multilatéral ouvert et crédible est essentiel à la promotion de la croissance et du développement. Nous continuons à penser que l'instauration d'un tel système est encore possible compte tenu de l'interdépendance croissante entre les secteurs et les économies nationales, voire urgente pour pallier l'asymétrie de structures de production et de consommation à l'échelle mondiale.

L'interdépendance croissante entre les nations étant désormais largement ad se, il s'agit maintenant d'identifier les moyens de gérer cette interdépendance, afin de tenir compte davantage des aspirations et des préoccupations légitimes des uns et des autres.

M. Boulares (Tunisie)

Ainsi, l'évolution récente vers des accords d'intégration économique et de zone de libre échange continue de susciter espoirs et inquiétudes étant donné les défis auxquels sont confrontés des partenaires commerciaux moins performants. Il importe à notre avis de prendre les mesures nécessaires pour dissiper ces craintes.

Nous formulons l'espoir que la mise en oeuvre de ces arrangements contribuera à créer des échanges et non pas à les détourner.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que les cinq pays du Maghreb ont créé l'Union du Maghreb arabe (UMA), jalon de plus dans la voie de l'intégration et de la coopération entre leurs peuples et les peuples africains en général.

Cette année a enregistré un progrès important dans la coopération entre les pays maghrébins. La Tunisie a eu l'honneur de prendre part à la consolidation de cette coopération lors de sa présidence périodique de l'UMA. Nous sommes convaincus que l'action maghrébine concertée se poursuivra dans l'intérêt des peuples de la région pour réaliser le développement économique et social et sera un facteur de stabilité, d'entente et de consolidation de la paix et de la sécurité sur le plan régional et international.

M. Boulares (Tunisie)

A cet égard, l'Union du Maghreb arabe a favorisé l'instauration d'une coopération constructive et franche avec les nations éprises de paix et avec la plupart des regroupements régionaux, notamment ceux qui sont liés à l'UMA par des relations traditionnelles et historiques eu égard à la proximité géographique, particulièrement dans la région méditerranéenne où il est possible de concevoir une plate-forme de coopération et d'entente axée sur le principe du codéveloppement au service de la prospérité et de la sécurité des pays riverains.

La coopération que nous cherchons à établir entre les pays de la rive nord et de la rive sud de la Méditerranée devrait avoir pour objectif la réduction des disparités grâce à une politique volontariste qui s'attaquerait aux vrais problèmes de développement qui sont en premier lieu l'endettement, l'immigration et l'environnement.

Je voudrais souligner, à la fin de mon discours, l'interdépendance étroite entre les impératifs du développement et la poursuite du processus démocratique dans les pays en développement. Le phénomène de récession économique observé dans plusieurs pays constitue un danger réel pour la paix régionale et internationale.

A cet égard, les espoirs de détente et d'entente internationales seraient compromis si tous les pays membres ne manifestaient pas une volonté politique résolue pour la recherche d'une solution équitable au problème de l'endettement. Cela constituerait la meilleure garantie pour l'avènement d'un nouvel ordre international comme celui qui est peut-être en train d'éclorre sous nos yeux. C'est pourquoi la communauté internationale doit dépasser son égoïsme et établir une coopération et une coordination entre ses membres pour que nous puissions aborder le troisième millénaire avec espoir et sérénité et pour que nous puissions réaliser le développement pour tous les pays pendant cette décennie du développement à laquelle avait appelé le Président Ben Ali lors de la précédente session de l'Assemblée générale.

M. ASAMOAH (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Les relations étroites et cordiales entre Malte et mon pays font que c'est avec un plaisir tout particulier que je vous adresse les salutations chaleureuses et sincères de la délégation ghanéenne à l'occasion de votre élection unanime. Ma délégation attend avec confiance et intérêt le succès qui couronnera sans doute les travaux de cette session sous votre éminente direction.

M. Asamoah (Ghana)

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, le major général Joseph Garba, fils illustre de l'Afrique, de sa contribution exceptionnelle aux travaux de la quarante-quatrième session.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte de souhaiter la bienvenue au Liechtenstein qui est devenu Membre de l'ONU. Les perspectives d'universalité de cette organisation dans un proche avenir sont maintenant tout à fait réelles et c'est une bonne chose.

Le climat politique international s'est assombri de façon soudaine, paradoxale et alarmante à la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq. Le Ghana avait espéré qu'après huit années d'une guerre dévastatrice accompagnée de souffrances humaines indicibles, la région du Golfe serait à l'abri d'un nouveau conflit. Malheureusement, la stabilité de cette région a été ébranlée une nouvelle fois, et la menace d'un conflit plus généralisé se profile devant nous.

Le Gouvernement ghanéen a déjà publié une déclaration rejetant catégoriquement le recours à la force dans les relations internationales et soulignant l'attachement du Ghana à un règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous en appelons encore une fois à l'Iraq pour qu'il retire inconditionnellement ses forces du Koweït et règle son différend avec le Koweït par voie de négociations pacifiques. Nous demandons également à tous de faire preuve d'une retenue maximale et de permettre au dialogue et aux efforts diplomatiques d'aboutir.

La crise du Golfe nous rappelle d'autres préoccupations, plus lourdes de conséquences. Notamment l'attitude de l'Occident, qui pratique la politique de deux poids, deux mesures, est aussi révélatrice qu'elle est inacceptable. Son empressement à réagir devant l'annexion du Koweït contraste singulièrement avec sa tolérance et son inaction face à l'occupation par Israël de terres arabes et avec son indifférence à l'égard du Libéria. En outre, pendant des années, les pays occidentaux ont prétendu que les sanctions économiques resteraient sans effet contre l'Afrique du Sud. Et, tout à coup, ces mêmes pays s'empressent d'appliquer des sanctions contre l'Iraq.

Il est difficile de ne pas voir que la riposte à l'Iraq est dans une certaine mesure le prolongement de l'exploitation du tiers monde au moyen de stratégies qui assurent la fourniture de matières premières bon marché aux pays industrialisés de l'Occident. D'autre part, la politique des pays du tiers monde riches en pétrole,

M. Asamoah (Ghana)

qui a facilité le placement de milliards de dollars dans les pays occidentaux industrialisés, contraste avec l'absence de ressources adéquates qui permettraient à de nombreux pays du tiers monde de répondre aux besoins élémentaires de leur développement économique. Ces considérations ne sauraient être ignorées, et elles révèlent le grand dilemme auquel sont confrontés de nombreux pays du tiers monde qui doivent faire face à un prix élevé du pétrole par suite du maintien des sanctions contre l'Iraq. L'instauration d'un ordre mondial sûr est impossible sans un attachement fidèle aux principes et à la justice sociale.

L'inquiétude manifestée à l'égard de la crise du Golfe devrait jouer également dans le cas d'Israël pour l'amener à rechercher une solution au problème palestinien qui demeure la cause principale d'instabilité au Moyen-Orient. Nous renouvelons notre appui à l'appel lancé par l'Assemblée générale qui a demandé la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, à laquelle toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, participeraient sur un pied d'égalité pour examiner le problème.

A Chypre, les tensions croissantes entre les deux communautés préoccupent fortement ma délégation. Nous invitons les deux communautés à renoncer aux récriminations mutuelles et à adopter une attitude plus déterminée de réconciliation. A cet égard, le plan d'action du Secrétaire général, qui vise à aider les deux communautés à parvenir à un règlement négocié, mérite qu'on lui donne une chance de réussir.

Les événements qui se sont produits récemment dans d'autres régions sont cependant de bon augure. L'amélioration des relations est-ouest continue de renforcer les perspectives de paix. Les sommets des superpuissances à Malte et à Washington et les entretiens qui se poursuivent à Vienne et qui devraient aboutir à une réduction importante des troupes ont suscité de nouveaux espoirs de paix et de stabilité en Europe mettant fin ainsi à quatre décennies de division et de méfiance sur ce continent.

Nous nous félicitons également de l'accord récent Bush-Gorbatchev sur la non-fabrication d'armes chimiques et la destruction des stocks d'armes de ce genre. Ma délégation espère que cet accord donnera l'élan nécessaire aux négociations de Genève sur les armes chimiques. En tant que signataire du Protocole de Genève de 1925, le Ghana partage la préoccupation internationale concernant l'utilisation et la diffusion d'armes chimiques. Nous attendons avec intérêt la conclusion d'un traité global auquel tous les pays adhèreraient.

M. Asamoah (Ghana)

Nous espérons que les pays en développement, qui consacrent aux achats d'armes une grande partie de leur budget qui, à notre avis, aurait pu être affectée à des programmes socio-économiques permettant de soulager la pauvreté et les problèmes sociaux, sauront tirer les enseignements des entretiens de Vienne. Un plus grand respect de l'équité dans les relations nord-sud et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres, et en particulier des pays en développement, contribuerait à encourager les pays en développement à restreindre leurs achats d'armes.

M. Asamoah (Ghana)

S'agissant des armes nucléaires, nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès réalisés dans les négociations en cours après un début encourageant en 1988. L'élimination de la menace d'une guerre nucléaire, comme l'a déclaré l'Assemblée générale dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, demeure actuellement la tâche la plus urgente. Nous demandons une fois encore aux grandes puissances de respecter leur engagement.

La liberté et l'indépendance des pays d'Europe orientale et la réunification prochaine de l'Allemagne constituent et de loin, l'apport le plus significatif de l'amélioration des relations Est-Ouest. Nous espérons que ces développements ne céderont pas la place à l'instabilité interne, à des conflits au sein de ces Etats et entre eux, en raison de rivalités ethniques ou d'anciens conflits frontaliers. Dans un monde futur peuplé de superpuissances économiques, une place d'honneur revient à l'Allemagne réunifiée, ce qui devrait satisfaire les sentiments de l'Allemagne et être un facteur de paix. Nous espérons que les marchés libres d'Europe orientale créeront de nouveaux débouchés d'exportation pour les pays du tiers monde, même si une plus grande concurrence pour les maigres ressources occidentales aura un impact nuisible sur leur développement. Les possibilités en matière d'éducation pour les ressortissants des pays du tiers monde et les arrangements économiques et commerciaux favorables entre ces pays et les pays d'Europe orientale semblent être menacés. Nous assistons à une recrudescence du racisme dans les nouvelles démocraties d'Europe orientale, sans parler du fait que la détente Est-Ouest risque de menacer les efforts déployés par les pays du tiers monde pour échapper à l'impérialisme occidental et au néo-colonialisme. Par conséquent, tout en nous félicitant des changements intervenus en Europe orientale, nous craignons également les répercussions qu'ils pourront avoir sur le sort du tiers monde.

La dix-huitième session extraordinaire, qui s'est tenue au mois de février dernier sur la crise de la drogue, et le prochain Sommet mondial pour les enfants, le tout premier, font apparaître le désir de la plupart d'entre nous de voir les Nations Unies jouer un rôle primordial dans notre effort commun destiné à résoudre deux des immenses problèmes humains de notre époque. Revitaliser l'organisme mondial dans le domaine social qui n'a eu qu'une efficacité marginale depuis tant d'années, est une tendance encourageante que ma délégation appuie. Pour s'acquitter de ces tâches et d'autres tâches cruciales, y compris l'instauration et

M. Asamoah (Ghana)

le maintien de la paix, les Nations Unies doivent être renforcées et mieux financées.

C'est pourquoi nous regrettons que, malgré l'application de la plupart des réformes administratives et budgétaires recommandées par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau de 1985, les Nations Unies continuent de connaître de graves problèmes financiers du fait que certains Etats Membres ne s'acquittent pas des contributions mises en recouvrement. Nous invitons les Etats Membres à respecter leurs obligations financières en tant que Membres.

Ma délégation se félicite de la nouvelle impulsion positive donnée au processus de paix au Cambodge grâce au nouveau plan de paix des Nations Unies qui définit le cadre d'un règlement global devant mettre fin à la guerre civile au Cambodge. Ma délégation estime que les rapports relatifs aux plans d'un nouvel ordre politique susceptible de mettre fin à la fourniture d'armes en provenance de l'extérieur aux factions afghanes en lutte et de mettre en place un processus électoral impartial sont encourageants. Nous sommes également encouragés par l'évolution positive survenue, depuis la dernière session dans le processus de paix Iran-Iraq, notamment les concessions consenties par l'Iraq en vue de négociations directes entre les deux pays et le rapatriement de plusieurs milliers de prisonniers de guerre. Nous prions instamment toutes les parties concernées de la communauté internationale de prêter tout leur concours à ces différents processus de paix.

Nous avons suivi de près les tendances positives qui se manifestent dans d'autres parties du monde. La République du Yémen, que nous saluons, est représentée ici pour la première fois par une délégation. La réunification de l'Allemagne et les entretiens préliminaires de Roh-Gorbatchev qui se sont tenus à San Francisco en juin dernier ont eu une incidence sur la péninsule coréenne où s'intensifient les pourparlers entre la délégation de la Corée du Nord et celle du Sud et les échanges plus fréquents de visites à haut niveau. La volonté des deux Corée de résoudre leurs différends est la meilleure base pour assurer la paix dans la péninsule coréenne. En tant qu'Etats souverains indépendants, soit la République populaire démocratique de Corée, ou la République de Corée ou les deux devraient être admises au sein des Nations Unies. Il sera donc souhaitable que les deux Corée décident d'un commun accord de suivre le modèle du Yémen.

M. Asamoah (Ghana)

J'en reviens maintenant au continent africain où les efforts de paix ont connu des revers sérieux à la suite du conflit au Libéria. Le Ghana et cinq autres pays membres frères de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été contraints d'envoyer des forces de maintien de la paix au Libéria dans le cadre du groupe chargé de contrôler le cessez-le-feu établi à la fin du Sommet de Banjul, le 7 août 1990, afin de mettre fin au carnage et à la destruction des biens dans ce pays. Nous demandons à tous les peuples de bonne volonté de prêter leur concours aux efforts déployés par la CEDEAO. Nous demandons également la reprise des entretiens de paix au Mozambique et en Angola.

L'adoption par le Conseil de sécurité, le 27 juin 1990, du plan d'application relatif au Sahara occidental, établi par le Secrétaire général marque un pas en avant important sur la voie ardue qui mène à un règlement du conflit au Sahara occidental. Nous demandons à toutes les parties intéressées d'apporter tout leur soutien à l'application de ce plan.

La voie qui doit mener à la réalisation de l'objectif de l'Assemblée générale concernant une Afrique du Sud démocratique et non raciale continue d'être semée d'embûches malgré les événements encourageants survenus récemment en Afrique australe. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-quatrième session, les directives politiques énoncées le 14 décembre 1989 dans la Déclaration n'ont pas encore été respectées en Afrique du Sud. Ce rapport paraît en temps opportun, notamment à la lumière des tentatives faites actuellement par Pretoria et par certains Membres des Nations Unies pour faire lever les sanctions qui pèsent sur l'Afrique du Sud.

Les dirigeants et organisations responsables, y compris le Comité du Commonwealth des neuf ministres des affaires étrangères et le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de juillet 1990 ont énergiquement souligné que les sanctions contre l'Afrique du Sud devaient être maintenues et renforcées. En fait, peu de progrès ont été réalisés sur la voie du démantèlement de l'apartheid. Par ailleurs, les éléments de droite et les forces de sécurité fomentent les conflits et les carnages entre Noirs pour faire obstacle aux perspectives de progrès. Aussi longtemps que nous n'aurons pas la preuve irréversible que l'apartheid est en voie de démantèlement, la communauté internationale devra continuer à maintenir la pression sur l'Afrique du Sud sous forme de sanctions obligatoires globales.

M. Asamoah (Ghana)

La situation économique mondiale continue de préoccuper plusieurs pays en développement, notamment le mien. En Afrique subsaharienne, en particulier, nous assistons toujours à la même situation tragique de stagnation économique et des conditions de vie de plus en plus difficiles malgré les programmes d'ajustement structurel entrepris par plusieurs pays.

Nous nous félicitons de la bonne volonté et du soutien effectifs apporté à l'Afrique par la communauté internationale, mais il convient de faire davantage. Nous reconnaissons que dans un proche avenir l'Afrique aura besoin d'une assistance extérieure considérable pour suppléer à ses propres efforts.

Mais les partenaires au développement de l'Afrique doivent comprendre l'environnement culturel dans lequel les programmes de réforme doivent être appliqués. Il importe d'insister sur ce point pour faire comprendre certaines vérités fondamentales relatives à la situation en Afrique, compte tenu notamment de l'émergence de certaines opinions relatives aux nouvelles conditions politiques qui s'attachent à l'octroi d'une assistance à l'Afrique. Ce n'est pas le moment d'intensifier les conditions spéciales, surtout si cela doit aboutir à l'imposition de concepts politiques et de processus constitutionnels qui risquent de saper l'unité et la stabilité nationales. Il est grand temps d'adopter des attitudes réalistes pour remédier au climat international défavorable, en particulier aux problèmes de la chute des prix des produits de base, du fardeau du service de la dette, des taux d'intérêt élevés et du protectionnisme qui continuent de saper les efforts de réforme des gouvernements africains.

Sur le plan du commerce, les pays en développement continuent de ressentir les effets néfastes des termes de l'échange. Alors que les pays en développement, grâce à divers programmes de restructuration, ont libéralisé leurs économies, les pays développés se livrent à des pressions protectionnistes et recourent de plus en plus à des pratiques commerciales dirigées comme le montre le volume croissant des contraintes volontaires aux exportations, les arrangements ordonnés en matière de commercialisation et les accords bilatéraux limitant les échanges. Le système commercial international, fondé sur les principes de la non-discrimination, est entaché d'arrangements discriminatoires.

M. Asamoah (Ghana)

Les années 80 ont également vu s'accroître le montant de la dette extérieure des pays en développement qui a atteint la somme de 1 300 milliards de dollars, dont 250 milliards pour l'Afrique seule, cette dette continuant à augmenter en raison de la hausse des taux d'intérêt et de son rééchelonnement. Comme le signale dans son rapport le Groupe d'experts du Secrétaire général pour les problèmes de l'Afrique relatifs aux produits de base, le rééchelonnement de la dette sans annulation peut entraîner une augmentation de la dette globale. Même si des progrès ont été réalisés dans l'allègement de la dette en vertu de l'Accord de Toronto sur le rééchelonnement de la dette par le Club de Paris, les résultats obtenus se sont révélés insuffisants. Ma délégation appuie donc sans réserve les recommandations du Groupe d'experts chargés d'étudier la question de la dette africaine, créé par le Secrétaire général, en particulier celles qui portent sur les efforts accrus pour réduire le montant global et le service de la dette, sur un nouvel allègement du solde de la dette accordé par le Club de Paris et allant au-delà des termes de l'Initiative de Toronto, et sur l'offre d'un moratoire de 3 à 10 ans assorti de taux d'intérêt équivalents à ceux de l'Association internationale de développement (IDA) et sans que les intérêts ne soient déduits du montant de l'aide accordée. Ma délégation saisit aussi cette occasion pour renouveler son appel en vue de la convocation d'une conférence internationale sur la dette de l'Afrique.

Le courant de ressources absolument indispensable pour répondre aux besoins de développement à long terme des pays en développement a été considérablement réduit. Les banques commerciales hésitent toujours à accorder de nouveaux prêts à des pays fortement endettés, leur solvabilité étant gravement affectée par le double problème de la dette extérieure et des termes de l'échange défavorables. De nombreux pays à faible revenu dépendent de l'aide publique au développement (APD) pour les ressources extérieures dont ils ont besoin pour appuyer leurs programmes de développement. Mais les courants d'APD sont stagnants en termes réels. Peu de pays industrialisés ont atteint l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) destiné à alimenter les courants d'APD vers les pays en développement. Face à la contraction des ressources, les programmes d'ajustement structurels mis en place par la plupart des pays africains dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, se sont axés sur des perspectives à court terme, les ressources nécessaires au soutien de politiques orientées vers la croissance faisant défaut.

M. Asamoah (Ghana)

En lançant un appel en vue de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance du développement et de la croissance économique, en particulier dans les pays en développement, le Groupe des 77 s'attendait à ce que soient arrêtées des mesures internationales utiles et décisives pour remédier aux principaux obstacles qui entravent la croissance économique de ces pays. Mais le consensus final n'a pu se faire que sur de plates assurances que seraient reprises des politiques ayant déjà échoué. Ce fut là une déception pour les pays en développement. La communauté internationale a raté une belle occasion d'afficher sa volonté politique de trouver une solution durable à quelques-uns des problèmes ardu qu'affrontent aujourd'hui les pays en développement.

D'aucuns ont plutôt cherché refuge dans des appels aux réformes démocratiques. Dans les années 80, le mot d'ordre était aux réformes économiques. Les pays en développement ont obéi aux injonctions d'ajustements structurels, mais ont continué malgré tout à souffrir d'un malaise économique encore plus virulent. Ils ont évidemment commencé à remettre en question les recommandations qui leur avaient été faites et les hypothèses sur lesquelles elles se fondaient. Les mesures alternatives d'ajustements structurels proposées par la Commission économique pour l'Afrique auraient dû faciliter le débat. Mais ces propositions, au lieu de favoriser un vigoureux débat et l'examen critique des motifs pour lesquels les réformes économiques ne donnaient pas les résultats escomptés ont eu pour effet de détourner rapidement l'attention qui, au lieu de se concentrer sur la nécessité de réformes économiques, s'est portées sur l'absence de réformes démocratiques considérées comme l'obstacle principal à la reprise et au développement économique dans les pays en développement. Les réformes démocratiques sont maintenant devenues le mot d'ordre du début des années 90.

Je veux parler de cette question car il est important de clarifier la position du Ghana à ce sujet. Ce nouveau mot d'ordre sous-entend que les systèmes politiques des pays en développement sont plutôt boiteux et que les institutions politiques de type occidental sont ce dont les pays en développement ont besoin pour sortir de leur marasme économique. Je tiens à affirmer sans équivoque que nous sommes très attachés aux idéaux de la démocratie. Nous estimons que les institutions politiques doivent trouver leurs sources dans la culture et l'expérience du peuple concerné, et non dans une culture étrangère.

M. Asamoah (Ghana)

Ce point de vue est illustré au Ghana par la façon résolue dont nous nous acheminons vers l'établissement d'un gouvernement représentatif en créant des assemblées de district élues librement au scrutin secret à partir de candidatures multiples. Ces assemblées offrent au peuple le moyen de participer aux prises de décision. Nous approfondissons ce processus en tenant des consultations nationales sur le futur système politique de notre pays. Ces consultations et le consensus qui en sortira permettront d'édifier un système de gouvernement national qui reposera sur les valeurs que nous défendons, en particulier la stabilité et l'unité nationale, et sera fondé sur notre culture.

Mais aucun système politique, aussi représentatif et démocratique soit-il, ne peut connaître de succès dans la misère et l'accablement. L'expérience vécue par de nombreux pays montre que des réformes démocratiques sans justice économique ne signifient rien pour les victimes de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme et de la misère. S'affranchir de la misère est un droit humain aussi fondamental que le droit de choisir le système politique de son pays.

Sincère partisan de la promotion et du respect des droits de l'homme, le Gouvernement ghanéen a signé et ratifié divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à l'échelon mondial et régional, qui couvrent une vaste gamme de droits et de libertés des individus et des peuples. Mentionnons ici la Convention relative aux droits de l'enfant, que mon pays a été le premier à ratifier en vertu de sa détermination à protéger et à promouvoir les droits des enfants, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui traite des questions économiques et socio-culturelles particulières aux peuples africains. Tout aussi important est le fait que notre engagement se reflète dans notre législation et notre politique intérieure.

Le Gouvernement ghanéen sera heureux de participer activement et de façon constructive à la Conférence internationale sur l'environnement et le développement qui aura lieu au Brésil en 1992, et dont les travaux préparatoires ont déjà commencé. Nous espérons que tous les aspects de la protection et de la préservation de l'environnement seront abordés, y compris les questions relatives au transfert de technologies et de ressources écologiquement sûres, afin d'appuyer le développement soutenu des pays en développement.

M. Asemuah (Ghana)

La pauvreté et la baisse du niveau de vie en Afrique demeurent d'importants défis que la communauté internationale doit relever. Tant qu'elle ne l'aura pas fait, l'objectif de la paix mondiale restera une illusion. Les années 80 auront été une décennie perdue pour le développement. A l'aube des années 90, engageons nous tous ensemble à ce que la dernière décennie de ce siècle ne soit pas gaspillée de la même façon en renouvelant nos efforts communs pour améliorer la qualité de vie de l'immense majorité des peuples de notre planète. Ensemble, nous avons la capacité et les ressources nécessaires pour y parvenir. Montrons aussi notre volonté collective d'agir dans ce sens.

La séance est levée à 13 h 30.